

**FNEO**

FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANTS EN ORTHOPHONIE

Tout savoir sur  
la vie  
étudiante  
en  
orthophonie

**GUIDE  
DE  
L'ÉTUDIANT EN  
ORTHOPHONIE**

**2016-2017**

Un guide édité par la **FNEO**



FUTURS PRATICIENS : POUR REGARDER L'AVENIR AVEC ASSURANCE, DÉCOUVREZ NOS OFFRES.

- 1** avec la carte la médicale Plus, cumulez responsabilité civile professionnelle, protection juridique, capital invalidité professionnelle, pour OC pendant toute la durée de votre cursus
- 2** avec l'assurance santé, bénéficiez d'une couverture adaptée et d'un tarif privilégié à partir de 13€\* par mois  
\*Voir conditions en agence
- 3** avec l'assurance automobile, assurez mieux tous vos déplacements professionnels et privés
- 4** avec l'assurance habitation, profitez d'une offre dédiée jusqu'à 4 pièces\*, que vous soyez propriétaire ou (co)locataire  
\*Voir conditions en agence
- 5** avec l'offre prévoyance professionnelle, protégez vos revenus et vos proches en cas d'arrêt de travail, invalidité ou décès

## VOTRE ASSURANCE NATURELLE

CONTACTEZ VOTRE AGENT GÉNÉRAL LA MÉDICALE

**AGENCE DES FUTURS PRATICIENS DE PARIS**  
3 RUE SAINT VINCENT DE PAUL  
75010 PARIS  
Tél. : 01.57.72.94.95  
af2p@lamedicale.fr



APPLICATIONS IPHONE, ANDROID ET **LAMEDICALE.FR**  
TOUTES NOS VIDÉOS SUR LA CHAÎNE YOUTUBE DE LA MÉDICALE

Les contrats d'assurance la médicale Plus, Automobile et Habitation sont assurés par La Médicale de France. Le contrat La Médicale Santé est couvré par La Médicale Vie Prévoyance auprès de La Médicale de France. Le contrat de prévoyance est souscrit par La Médicale Prévoyance auprès de Prédica et La Médicale de France. La Médicale de France, entreprise régie par le Code des assurances - Société Anonyme au capital entièrement libéré de 2 160 000 euros. Siège social : 50/55, rue de la Procession, 75015 Paris. Adresse de correspondance : 3, rue Saint-Vincent-de-Paul, 75019 Paris Cedex 10. 383 068 698 RCS Paris. La Médicale Vie Prévoyance - Association Loi 1901 - 50-55 rue de la Procession, 75015 Paris. Prédica, filiale d'assurances de personnes de Crédit Agricole Assurances S.A. au capital entièrement libéré de 997 087 050 €. Entreprise régie par le Code des Assurances, siège social 50-55 rue de la Procession 75015 Paris. 332 028 123 RCS Paris. iPhone est une marque déposée par Apple Inc. Apple Store service de téléchargement proposé par Apple Inc., titulaire de la marque enregistrée App Store. Android est une marque déposée par Google Inc. Google play service de téléchargement proposé par Google Inc., titulaire de la marque Google Play. Les contrats sont commercialisés par les agents de La Médicale. Document à caractère publicitaire simplifié et non contractuel, achevé de rédiger en Septembre 2016.



Chers lecteurs, chères lectrices,

Voici une toute nouvelle édition du Guide de l'Étudiant en Orthophonie, une version un peu remaniée du Guide des Etudes paru en 2013.

Ce guide a pour mission de répondre aux questions que vous pouvez vous poser, en vous faisant découvrir ou redécouvrir les différentes facettes de la vie étudiante en orthophonie.

Vous trouverez ainsi le descriptif de notre formation, des renseignements en tout genre sur notre future profession, sur le fonctionnement du système universitaire en France, et sur la vie associative. En fin de ce guide, nous vous proposons également une liste d'adresses pouvant être utiles dans le cadre de vos études ou de votre vie professionnelle. De quoi commencer ses études sereinement !

Si toutefois certaines de vos questions restaient en suspens, la FNEO se fera un plaisir de vous répondre ou de vous aiguiller vers des personnes compétentes.

Bonne lecture !

Héloïse Hervy  
Présidente de la FNEO  
Étudiante en 4ème année à Marseille

**Directrice de publication :**

Camille Sauriat  
[vp.publications.fneo@gmail.com](mailto:vp.publications.fneo@gmail.com)

**Rédaction de ce numéro :**

Héloïse Hervy, présidente de la FNEO & le bureau national 2015-2016 de la FNEO

**Maquette :** Juliette Egalon

**Mail :** [presidente.fneo@gmail.com](mailto:presidente.fneo@gmail.com)

**Site :** [www.fneo.fr](http://www.fneo.fr)

**Adresse :** 5, rue Frédéric Lemaître  
75020 PARIS

**Tel ou Fax :** 01 40 33 70 71

**Dépôt légal :** à parution

Les photos sont la propriété de leurs auteurs respectifs. Toute reproduction est interdite sans autorisation écrite de leur part.

Édité par la FNEO (association de loi 1901)

# Cabinet AXA S&F

## Vivez bien assurés !

**AXA Prévoyance & Patrimoine**  
Votre avenir / Notre expertise

Prévoyance

Santé

Épargne

Retraite

Banque



FAITES QUE *le rêve*  
dévore votre vie afin  
que la vie ne dévore  
pas votre *rêve* ☁

# MERCI

pour votre confiance

**PASSÉE, PRÉSENTE &  
FUTURE.**

*Fabienne & Stéphane*

**Fabienne LEBOUT // 06 80 05 93 88**

[agencea2p.fabienne.lebout@axa.fr](mailto:agencea2p.fabienne.lebout@axa.fr)

N° Orias 13 001 468 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

**Stéphane WATERLOT // 06 61 16 45 19**

[agencea2p.stephane.waterlot@axa.fr](mailto:agencea2p.stephane.waterlot@axa.fr)

N° Orias 13 001 479 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Coordonnées de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 61 rue Talbot, 75009 Paris

- Nos partenaires -





# SOMMAIRE

EDITO

Page 3

## 1. Introduction

Page 6

Historique : l'orthophonie à travers les âges

Page 7

Orthophoniste, mais que fais-tu ?

Page 9

Orthophoniste, où et comment travailles-tu ?

Page 11

## 2. Études d'orthophonie

Page 12

La réforme des études

Page 13

La formation

Page 16

## 3. La vie universitaire

Page 24

La démocratie à l'université

Page 25

Les frais d'inscription à l'Université

Page 28

La mutuelle étudiante

Page 28

Les oeuvres universitaires

Page 30

Se soigner lorsqu'on est étudiant

Page 33

Bureau de vie étudiante

Page 34

Les différentes universités

Page 35

## 4. La vie associative

Page 38

Fonctionnement d'une association

Page 39

La FAGE

Page 42

La FNEO

Page 45

Les associations locales

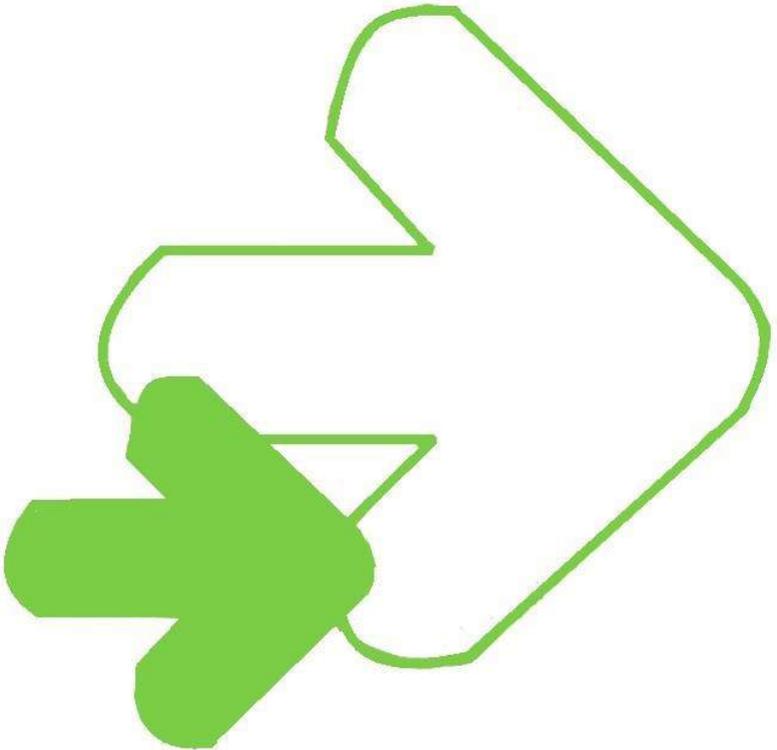
Page 51

## 5. Liens utiles et ressources

Page 72



# INTRODUCTION



# Historique : l'orthophonie à travers les âges

Le terme orthophonie vient du grec «ortho» qui signifie «droit», «régulier» ; et de «phonos», qui signifie «son», «voix». Ce mot composé apparaît pour la première fois en France en 1829, lorsqu'un médecin, le docteur Marc Colombat ouvre à Paris un établissement, « l'institut orthophonique de Paris », destiné au traitement du bégaiement. A cette époque, il s'agit donc essentiellement de l'étude de ce trouble et des vices de la parole.

Au début du siècle sont décrites pour la première fois par des neurologues, des observations des difficultés d'apprentissage de la lecture, et des pertes de l'usage du langage et de la parole à la suite de traumatismes crâniens et d'attaques cérébrales. C'est pourquoi, à la fin du XIXème siècle et jusqu'en 1914, vont se créer de nombreux centres de traitement du langage. Ces centres vont connaître un essor important après la Première Guerre

Mondiale, qui a laissé dans notre pays nombre de handicapés et traumatisés. Très vite, des centres de formation pour ces nouveaux thérapeutes du langage –non médecins- voient le jour.

Mais l'essentiel du développement de l'orthophonie en France est lié à la personne de Suzanne Borel-Maisonny (1900-1995), phonéticienne et grammairienne de formation. Elle est appelée dans les années 1925 par le Dr Veau qui opère les enfants atteints de division palatine. Celui-ci lui demande d'observer les enfants opérés, dans le but de savoir s'il est possible de les aider à recouvrer une voix et une articulation meilleures. Elle commence donc ses premières rééducations d'une manière tout à fait expérimentale. Puis, avec quelques collaboratrices, elle en vient vite à élargir son champ d'intervention à l'articulation et au bégaiement (avec le Dr Pichon) auprès d'enfants non porteurs de divisions palatines. Petit à petit,

elle en vient à s'occuper aussi de la parole, puis du langage et de la pensée-langage ; c'est ainsi que l'orthophonie française a fini par embrasser la communication, le langage tout entier, qu'il soit oral ou écrit, et ce quelle que soit l'origine du trouble : fonctionnelle, organique, traumatique ou liée à des handicaps divers. Dès l'origine, il est clair que l'orthophonie française se situe dans le champ de la médecine.

En 1947, la Sécurité Sociale toute jeune accepte sa participation aux traitements du langage. Il faut cependant attendre 1955 pour voir se créer les premiers enseignements de l'orthophonie : Lyon et Paris, puis Bordeaux et Marseille, la formation étant sanctionnée par une attestation d'études d'orthophonie.

En 1963, 151 personnes étaient titulaires de cette attestation, c'est dire si la profession était encore jeune ! C'est en 1964, par la loi du 10 juillet,

que la profession d'orthophoniste reçoit un statut légal en même temps qu'est créé le premier diplôme national : le Certificat de Capacité d'Orthophoniste.

En 1972, une lettre-clé spécifique, l'AMO, est créée.

En 1983, enfin, par le décret du 24 août, la profession se voit préciser son champ de compétences, notamment en matière de bilan et dépistage. Ce décret a été complété par celui du 30 mars 1992, lequel précise la compétence des orthophonistes en matière de bégaiement, et l'ouvre à la rééducation tubaire (ventilation de l'oreille moyenne) et au conseil à l'entourage (appelé plus communément « guidance parentale »).

En 1991, par le décret et l'arrêté du 23 octobre, les maîtres de stage se voient reconnaître officiellement un rôle pédagogique, et les voies de recrutement et de

Le décret du 2 mai 2002 prévoit la refonte de la nomenclature des actes d'orthophonie, avec notamment une revalorisation des coefficients des bilans orthophoniques. Le décret de compétences est révisé, avec une plus grande responsabilité de l'orthophoniste vis-à-vis du prescripteur, et des compétences comme la prévention, la formation initiale et continue, la participation à la lutte contre l'illettrisme sont clairement attribuées.

En 2016, l'article L4341-1 du code de la santé publique, complète et détaille la définition de l'orthophonie. Grande avancée, il est également accordé aux orthophonistes de prescrire ou renouveler la prescription de certains dispositifs médicaux, selon une liste spécifique fixée par arrêté ministériel. Enfin, en cas d'urgence et en l'absence d'un médecin, l'orthophoniste pourrait accomplir, exceptionnellement, les soins nécessaires sans ordonnance .

## Orthophoniste, mais que fais-tu ?

Le décret n°2002-721 du 2 mai 2002 définit les activités de l'orthophoniste. Vous le trouverez sur le site de la FNEO ou encore dans le guide de l'installation de la FNEO !

L'orthophoniste intervient auprès des patients atteints de troubles de la communication, du langage dans toutes ses dimensions, de la cognition mathématique, de la parole,

de la voix et des fonctions oro-myo-faciales, quelle que soit leur origine, chez l'enfant, l'adolescent, l'adulte et la personne âgée.

Il est le thérapeute qui assume la responsabilité de la prévention, de l'évaluation, de la prise en charge et de l'étude scientifique des troubles de la communication humaine et des troubles associés. Dans ce contexte, la

conventionnellement par les centres de formation sont réglementées. les fonctions associées à la compréhension et à l'expression du langage oral et écrit, ainsi qu'à toutes les formes appropriées de la communication non-verbale.

L'orthophoniste contribue notamment au développement et au maintien de l'autonomie, à la qualité de vie du patient ainsi qu'au rétablissement de son rapport confiant à la langue.

L'orthophoniste est amené à prendre en charge les personnes atteintes de :

- Troubles de l'articulation
- Troubles de la parole
- Troubles de la voix, d'origine fonctionnelle, traumatique ou organique, congénitaux ou acquis
- Troubles du langage oral
- Troubles du langage écrit (dyslexie, dysorthographe, dysgraphie)
- Troubles du raisonnement logique et mathématique
- Education précoce et rééducation des divers

handicaps du jeune enfant.

- Apprentissage de la lecture labiale chez les personnes devenues sourdes
- Démutisation dans les surdités précoces et rééducation ou conservation du langage dans les surdités acquises
- Rééducation de l'aphasie et de tous les troubles de la parole et du langage d'origine neurologique
- Rééducation de la dysphagie et de la déglutition
- Rééducation tubaire (dysfonctionnement de la trompe d'Eustache)
- Maintien de la fonction de communication dans les pathologies du vieillissement cérébral.

# Orthophoniste, où et comment travaillais-tu ?

Les orthophonistes sont actuellement environ 23 500 à exercer sur le territoire français (métropole et outre-mer). La moyenne d'âge est estimée à 42 ans.

éducatifs, les centres pour enfants sourds ou handicapés, les instituts médico-pédagogiques...). Son travail s'inscrit alors dans une démarche pluridisciplinaire. Les salariés constituent un peu plus de 20% de l'effectif total.

L'orthophoniste peut exercer :

- En cabinet libéral : en créant ou en reprenant une patientèle ; seul, en collaboration ou en association. L'orthophoniste en libéral peut être amené à se déplacer à domicile. La pratique libérale représente près de 80% de l'exercice.

- En salarié : soit dans le secteur public (dans les services hospitaliers, de gériatrie, neurologie, neuropédiatrie, ORL rééducation fonctionnelle, ou enfin avec les équipes des secteurs psychiatriques), soit dans le secteur privé (centres spécialisés comme les instituts médico-

- En mixte, c'est-à-dire en associant les deux pratiques précédentes, pour 15% de nos professionnels.

- En remplacement : Cette solution est couramment retenue en début d'exercice professionnel.



# ETUDES D'ORTHOPHONIE



# La réforme des études

La formation en orthophonie a été réingénierée à la rentrée 2013. Pendant plus de deux ans, la FNEO a travaillé avec nos ministères de tutelle, les centres de formation et les syndicats professionnels sur une nouvelle formation en 5 ans pour l'orthophonie. Ce travail de longue haleine s'est concrétisé avec la parution du nouveau décret relatif au régime des études en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste venant remplacer celui de 1997.

Alors, quels en sont les apports? Qu'est-ce que tout cela veut dire ? Toutes les explications se trouvent ici !

## L'application du LMD aux études en orthophonie

### 1. Qu'est-ce que le processus de Bologne ?

En 1998 les ministres français, allemand, britannique et italien en charge de l'Enseignement Supérieur lancent l'idée d'une Europe investie également dans l'éducation. Ils se sont donc donné pour objectif de voir naître un espace européen de l'enseignement supérieur.

Le processus est véritablement lancé en 1999 à Bologne, où 29 pays définissent 10 lignes directrices que chaque pays doit mettre en place au niveau national, en respectant ses spécificités et son propre système d'enseignement supérieur. Il s'agit d'améliorer la lisibilité et la comparabilité des diplômes émis de deux façons :

- en créant des grades comparables (licence en 3 ans d'études, master en 5 ans, doctorat en 8 ans),
- en construisant des programmes d'études basés sur des crédits ECTS.

Le système ECTS est centré sur l'étudiant et sur ce qu'il apprend (et non plus sur l'enseignant). On calcule les ECTS en fonction de la charge de travail que l'étudiant doit réaliser pour atteindre les objectifs

du programme (la valeur d'un crédit représentant 25 à 30h de travail, cours, TD et temps personnel étudiant compris), qui sont définis en termes de compétences. Cela implique donc que les ECTS peuvent être acquis dans le cadre de stages, de la rédaction d'un mémoire...

Pour chaque formation proposée par un établissement, un programme d'étude doit être publié, précisant les unités d'enseignement (UE), et pour chacune, un nombre d'ECTS correspondant.

Chaque semestre doit comprendre 30 ECTS. Ainsi, une licence est validée par l'acquisition de 180 ECTS, un master par 120 ECTS.

## 2. Ce que cela change pour l'orthophonie

- Faciliter l'accès à la recherche pour les étudiants en orthophonie et les orthophonistes :
  - L'accès au grade master en orthophonie permet aux étudiants de poursuivre leur formation initiale en intégrant un cursus de recherche. Actuellement, aucun doctorat en orthophonie n'existe. Cependant, il est possible d'effectuer des recherches dans un domaine transversal à l'orthophonie (doctorat en sciences du langage, doctorat en neuropsychologie, ou autre).
  - Grâce à la recherche, les orthophonistes peuvent compléter, approfondir et dépasser les connaissances cliniques et fondamentales acquises durant ces 5 années de formation. Ainsi, la prise en charge pourra être mieux adaptée aux patients. L'orthophonie est une profession en continuelle évolution, et cela grâce au lien constant entre la recherche et la clinique.
- Permettre le passage au système des crédits ECTS et la reconnaissance de nos acquis :  
Des ECTS sont attribués pour les cours magistraux mais aussi pour les

enseignements dirigés, les stages, la réalisation du mémoire, le travail personnel... ce qui permet de reconnaître l'ensemble du travail de l'étudiant en orthophonie.

- Autoriser les passerelles d'une formation à une autre :

Le fait d'appliquer le processus de Bologne à nos études implique de créer des passerelles entrantes et sortantes. Les passerelles permettraient aux étudiants de notre cursus de pouvoir se réorienter s'ils sont en difficulté ou s'ils se rendent compte que cette filière ne leur plaît pas; et aux étudiants d'autres filières de pouvoir rentrer dans notre cursus sans reprendre leurs études à zéro. Actuellement, ces processus de passerelles ne sont pas encore mis en place entre toutes les filières, notamment pour l'orthophonie.

- Permettre la mobilité :

Le processus de Bologne doit faciliter la mobilité des étudiants et des professionnels, le passage au LMD permettant une lisibilité dans les autres pays l'appliquant. Il vise également et surtout à promouvoir cette mobilité, en levant notamment les obstacles à la reconnaissance d'une période d'études à l'étranger.

- Améliorer la qualité de la formation initiale :

L'application du processus de Bologne constitue une véritable révolution pédagogique. La charge de travail de l'étudiant est prise en compte. De plus, le contenu de la formation est défini en fonction des connaissances et compétences à acquérir, de même que les évaluations ont pour but de vérifier et de valider l'acquisition de ces connaissances. Ainsi, l'application du LMD a impliqué de repenser l'ensemble de la formation initiale pour qu'elle permette d'acquérir toutes les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de l'orthophonie, au vu de l'évolution de la société, de l'élargissement du champ de compétences, etc.

## La formation

La formation en orthophonie est, contrairement à la plupart des formations paramédicales, une formation universitaire. Ce qui nous différencie des formations de santé non-universitaires, c'est que nous dépendons non seulement du Ministère de la Santé, mais aussi du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. On parle de co-tutelle.

Jusqu'à 2013 et la nouvelle maquette de formation, la formation en orthophonie était très différente d'une université à l'autre (avec pour seule obligation une formation de 4 années avec minimum 1640h de cours et 1200h de stage). La nouvelle maquette de formation a permis d'harmoniser les enseignements en terme d'heures de cours, de stage, et de contenu.

Depuis la rentrée 2013, la nouvelle formation en 5 ans se termine comme avant par la soutenance d'un mémoire et la délivrance du Certificat de Capacité d'Orthophoniste. Elle marque l'entrée de notre formation dans le système Européen du LMD : Licence – Master – Doctorat.

Les étudiants entrés en orthophonie depuis l'année universitaire 2013-2014, et qui auront suivi les 5 années de la nouvelle formation se verront attribuer le grade master.

Les enseignements :

La formation comprend un programme fixe composé des unités d'enseignement (UE).

Ces unités d'enseignement sont réparties sur 5 années et comprennent au minimum 3 158 h de cours et 2 040 h de stages.

CM = cours magistraux

TD = travaux dirigés

TPE = travail personnel étudiant

		CM	TD	TPE	ECTS
S1	UE 1.1.1 Introduction aux sciences du langage	50	10	40	4
	UE 1.2.1 Psychologie générale et psychologie du développement	50	10	40	4
	UE 1.3.1 Sciences de l'éducation	30	10	40	3
	2.1 Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique	30	10	40	3
	UE 2.2.1 Neurosciences 1	30	10	40	3
	UE 2.3.1 Étude de l'audition	20	20	50	3
	UE 3.1 Physique générale et acoustique	30	10	40	3
	UE 4.1 Connaissance et historique de la profession, cadres actuels et exercice professionnel de l'orthophonie	15	6	20	3
	UE 8.4 Langues 1	-	30	20	2
UE 8.7 C2i niveau 1	-	20	20	2	
S2	UE 1.1.2 Connaissances fondamentales en sciences du langage : phonétique, phonologie, lexic, morphologie, syntaxe, sémantique, pragmatique	60	10	80	4
	UE 1.2.2 Psychologie sociale et théories de la communication	20	10	40	3
	UE 1.4 Sensibilisation aux sciences de la société	15	10	20	3
	UE 2.2.2 Neurosciences 2 - plasticité cérébrale et récupération.	20	10	30	3
	UE 2.3.3 Étude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	20	20	50	3
	UE 2.4 Pédiatrie et troubles du développement	30	10	20	4
	UE 3.2 Imagerie, explorations et investigations	30	10	40	3
	UE 6.1 Stage découverte 1 : stage en milieu scolaire ; 120h ou 30 demi-journées	-	-	20	3
	UE 8.8 C2i niveau 2 métiers de la santé	-	20	20	2
	UE 9.1 Concepts et savoirs de base en santé publique	20	5	60	2

		CM	TD	TPE	ECTS
S3	UE 1.1.3 Développement du langage et psycholinguistique	4	30	30	4
	UE 1.1.4 Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie	40	10	60	4
	UE 1.2.3 Psychologie cognitive et neuropsychologie	40	10	50	4
	UE 2.5 Gériatrie	20	10	20	3
	UE 2.7 Notions de pharmacologie	15	-	15	2
	UE 6.2 Stage découverte 2 : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil ; 120h ou 30 demi-journées	-	6	60	3
	UE 7.1 Bibliographie et documentation	6	15	60	2
	UE 7.2 Statistiques 1	15	20	50	3
	UE 8.5 Langues 2	-	30	20	2
	UE 9.2 Intervention et promotion de la santé	30	10	60	3
S4	UE 1.2.4 Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie	50	10	60	4
	UE 2.3.2 Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises	20	20	30	4
	UE 5.1.1 Troubles du langage oral et de la communication	30	10	50	4
	UE 5.2.1 Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture	25	15	40	4
	UE 5.3.1 Aspect développemental de la cognition mathématique	25	15	40	4
	UE 5.4.1 Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles	20	15	35	4
	UE 6.3 Stage découverte 3 : milieux d'exercice, en libéral et en structures de soins ; 120h ou 30 demi-journées	-	4	20	3
	UE 7.1 Bibliographie et documentation	6	15	60	2
	UE 9.3 Ethique et déontologie	20	20	50	3

		CM	TD	TPE	ECTS
S5	UE 1.3.2 : Apprentissages et didactique	20	15	30	3
	UE 2.3.4 : Sémiologie et étiologie des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	25	25	50	4
	UE 2.6 : Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant	40	20	40	3
	UE 4.2 : Bilan et évaluation en orthophonie	20	30	50	4
	UE 5.2.2 : Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	15	15	40	3
	UE 5.3.2 : Troubles de la cognition mathématique	25	10	40	4
	UE 6.4 : Stage d'observation auprès d'orthophoniste s ; 210h ou 52 demi-journées	-	4	30	6
	UE 7.4 : Méthodologie d'analyse d'articles	15	20	40	3
S6	UE 4.3 : Démarche clinique et intervention orthophonique	10	30	60	3
	UE 5.1.2 : Bilan et évaluation du langage oral et de la communication	10	25	50	3
	UE 5.4.2 : Bilan et évaluation des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	10	20	40	6
	UE 5.5.1 : Bilan et évaluation en orthophonie dans le cadre des troubles de l'audition	25	30	50	4
	UE 5.6.1 : Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	15	25	30	3
	UE 6.5 : Stage clinique 1 ; 210h ou 52 demi-journées	-	8	60	6
	UE 8.6 : Langues 3	-	30	20	2

		CM	TD	TPE	ECTS
S7	UE 5.1.3 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication	10	40	60	3
	UE 5.2.3 : Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	10	25	50	3
	UE 5.3.3 : Bilan et évaluation de la cognition mathématique	10	25	40	3
	UE 5.4.3 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	5	25	40	3
	UE 5.7.2 : Intervention orthophonique en aphasiologie	20	20	50	3
	UE N°5.7.7 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des troubles développementaux	30	20	40	4
	UE 5.8.1 : Connaissances théoriques, cliniques et répercussions du handicap sur la communication et le langage	10	12	40	2
	UE 6.6 : Stage clinique 2 ; 90h ou 22 demi-journées	-	4	30	3
	UE 6.9 : Stage de sensibilisation à la recherche ; 120h ou 30 demi-journées	-	8	90	3
	UE 12 : Optionnelles	60	60	60	2
S8	UE 5.1.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication nécessitant le recours à des aides spécifiques	10	30	50	3
	UE 5.2.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	10	30	50	3
	UE 5.5.2 : Intervention orthophonique auprès de l'enfant sourd	30	20	60	3
	UE 5.6.2 : Intervention orthophonique dans le cadre des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	15	25	30	2
	UE 5.7.3 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des pathologies neurodégénératives	20	20	40	3
	UE 5.8.2 : Intervention orthophonique dans le cadre du handicap	20	20	60	2
	UE 6.7 : Stage clinique 3 ; 300h ou 75 demi-journées	-	8	60	6
	UE 7.5 : Mémoire, à répartir entre les semestres 8, 9 et 10	10	60	500	4
	UE N° 8.3 : Communication avec le patient, l'entourage et les autres professionnels	6	20	10	1
	UE 12 : Optionnelles	60	60	60	4

		CM	TD	TPE	ECTS
S9	UE 4.4 : Éducation thérapeutique du patient en orthophonie	25	25	50	4
	UE 5.3.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de la cognition mathématique	5	25	50	2
	UE N° 5.6.3 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre du bégaiement et des autres troubles de la fluence	30	25	60	2
	UE N°5.7.4 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des syndromes démentiels	20	20	40	2
	UE 5.7.5 : Troubles cognitivo-linguistiques acquis, bilan et évaluation des troubles cognitivo-linguistiques acquis	250	20	40	2
	UE 6.8 : Stage clinique 4 ; 750h ou 188 demi journées à répartir entre les semestre 9 et 10	-	16	120	13
	UE 7.3 : Statistiques 2	10	30	50	2
	UE 7.5 : Mémoire, à répartir entre les semestres 8, 9 et 10	10	60	500	9
	UE 8.1 : Infectiologie et hygiène	15	5	10	1
	UE 11 : Séminaires professionnels, à répartir entre les semestres 9 et 10	-	60	20	2
	UE 12 : Optionnelles	60	60	60	4
S10	UE 4.5 : La relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique	4	14	30	2
	UE 5.5.3 : Intervention orthophonique auprès des personnes présentant des surdités acquises	20	20	50	2
	UE 5.7.6 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles cognitivo-linguistiques acquis	20	20	50	2
	UE 5.7.8 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des dysarthries neurologiques	15	10	30	2
	UE 6.8 : Stage clinique 4 ; 750h ou 188 demi journées à répartir entre les semestre 9 et 10	-	16	120	13
	UE 7.5 : Mémoire, à répartir entre les semestres 8, 9 et 10	10	60	500	9
	UE 8.2 : Formation aux gestes et soins d'urgence	5	20	5	1
	UE 10 : Évaluation des pratiques professionnelles	5	10	60	1
	UE 11 : Séminaires professionnels, à répartir entre les semestres 9 et 10	-	60	20	2
	UE 12 : Optionnelles	60	60	60	2

## Zoom sur...

### - Les UE 5. Pratiques professionnelles

Cette UE regroupe tous les enseignements qui concernent les pathologies, leur bilan et leur rééducation, ainsi que la prévention pour tous les champs d'intervention en orthophonie ! Langage oral, langage écrit, cognition mathématique, troubles de l'oralité, audition, phonation et déglutition, pathologies neurologiques, handicap.

### - Les UE 6 : formation à la pratique clinique

Parmi les 2 040 h, des stages de découverte du milieu scolaire, de la petite enfance et du milieu gériatrique, des stages cliniques en libéral, hôpital, institution et un stage d'initiation à la recherche sont prévus. Les stages commencent dès le 2ème semestre et chaque étudiant dispose d'au moins un stage long (sur 2 semestres) au cours de sa formation.

### - UE 11. Séminaires professionnels

Ils ont lieu en dernière année et peuvent toucher à des sujets très divers en lien avec l'orthophonie.

### - Les UE 12 optionnelles obligatoires

Les Unités d'Enseignement (UE) dites optionnelles obligatoires sont des UE librement choisies, par l'étudiant parmi plusieurs propositions faites par l'université, qui permettent à l'étudiant de suivre un parcours axé sur la recherche ou de découvrir d'autres enseignements en lien avec l'orthophonie (selon l'université, on pourra retrouver de la musique, de la langue des signes, des neurosciences...). Cela permet à l'étudiant de personnaliser son parcours.



**VEGA**

Solution de gestion et télétransmission  
pour Orthophonistes

## Le Logiciel préféré des Orthophonistes

- ✓ Hotline sans faille
- ✓ Solution complète
- ✓ Prise en main express



**LOGICIEL ORTHOPHONISTE**  
Gestion comptable 2035 incluse



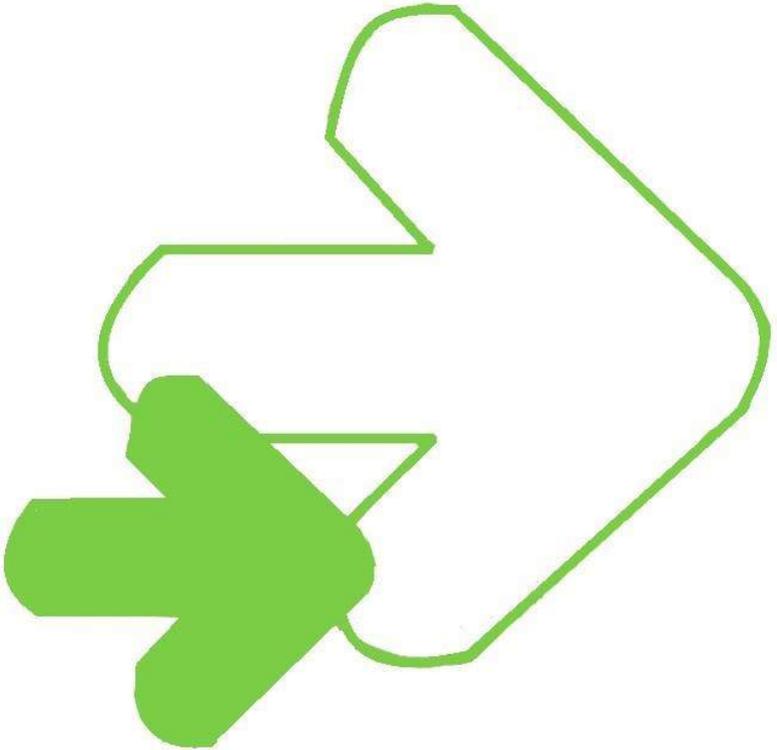
**ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE**  
100% joignable



Plus d'informations : **04 67 91 27 86**  
**[www.vega-logiciel-orthophoniste.com](http://www.vega-logiciel-orthophoniste.com)**



# LA VIE UNIVERSITAIRE



## La démocratie à l'Université

Les formations en orthophonie sont dispensées, pour la plupart, dans des départements d'orthophonie appartenant aux UFR (Unité de Formation et de Recherche) Médecine, ou dans des instituts universitaires regroupant les formations de santé.

Ainsi, les étudiants en orthophonie dépendent de l'Université et peuvent siéger dans les différents conseils qui régissent ces instances, afin de représenter tous les étudiants. Le rôle de l'élève étudiant est fondamental : en participant à l'ensemble des débats, et en donnant une opinion sur la vie et le fonctionnement universitaires, il est un partenaire privilégié du processus de décision. Il est donc acteur de l'Université et des études. Il participe également à des commissions chargées de gérer des aspects particuliers de la vie universitaire (commission FSDIE, comité Hygiène et Sécurité...). Le travail de l'élève permet de soutenir les projets de vos associations et d'améliorer au quotidien les conditions de vie et d'études, en portant les revendications des étudiants auprès des différentes instances de l'Université.

Les différents conseils où les étudiants en orthophonie peuvent aujourd'hui siéger sont les suivants :

### CA : Conseil d'Administration

Le CA est le conseil décisionnel de l'Université. Il gère la politique générale de cette dernière, le budget, les grandes orientations. Il est composé de membres élus tous les deux ans parmi le corps enseignant, les personnels techniques, les représentants des étudiants. Il élit le président de l'Université.

### CFVU : Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

La CFVU est le conseil pédagogique de l'Université. Il gère la politique

de l'université en matière de formation, de handicap, de pédagogie ... Il est décomposé en plusieurs conseils ou commissions : le conseil disciplinaire, la commission FSDIE (Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes) etc. Ses membres, enseignants, personnel technique et étudiants, sont élus tous les deux ans. Il est présidé par le Vice-président en charge de la formation. La CFVU élit le Vice-Président Étudiant (VPE).

La CFVU se réunit régulièrement en Conseil Académique, avec le Conseil de Recherche. Ce conseil est présidé par le Président de l'Université et le Vice-Président Étudiant.

### UFR :

Les Unités de Formation et de Recherche sont des composantes intermédiaires de l'Université. Pour la plupart, les centres de formation en orthophonie font partie des UFR médecine. Ces conseils régulent le fonctionnement des formations qui leur sont rattachées, tant au niveau pédagogique qu'au niveau budgétaire ou administratif.

### CPS :

Le Conseil Pédagogique et Scientifique est le conseil de filière. Leurs statuts (nombre de membres, fonctionnement, attributions) sont votés en UFR. Les CPS en orthophonie ont pour but de faciliter le dialogue et de permettre aux étudiants de prendre part à la construction de leur formation.

Ses membres élus sont des représentants des étudiants, la direction de la formation, les responsables pédagogiques et administratifs. Les élections peuvent se faire chaque année.

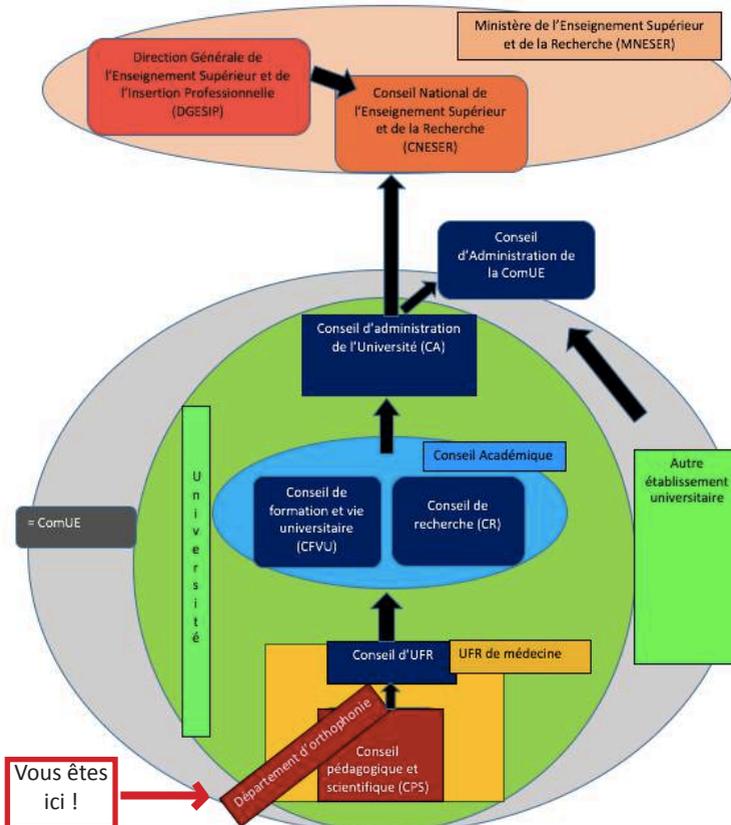
Le CPS peut être composé de plusieurs commissions :

- Une commission pédagogique,
- Une commission des stages,
- Une commission des mémoires,
- Une commission des litiges.

Les CPS sont en cours de création dans certains centres de formation.

## CNESER :

Au niveau national, les étudiants sont représentés au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER). C'est une instance consultative qui émet son avis sur la politique pédagogique, le budget, la liste des diplômes de chaque université. Il comporte 11 élus étudiants, soit un peu moins de 20% du conseil. Ce sont les élus étudiants des conseils de l'université qui peuvent se présenter et qui votent pour le CNESER : ce sont les « grands électeurs ». Les élus étudiants en orthophonie ont donc un rôle important puisqu'ils peuvent porter leurs revendications jusque dans ce conseil via leur vote.



# Les frais d'inscription à l'Université

Les frais d'inscription sont composés :

- **des droits de scolarité** : fixés par un arrêté ministériel, ils s'élèvent à 549€ en orthophonie. Ils sont eux-mêmes divisés en plusieurs parts :

- 34€ minimum doivent contribuer au financement du Service Commun de Documentation (SCD ou Bibliothèque Universitaire)

- 16€ minimum reviennent au Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (ou FSDIE)

5,10€ s'ajoutent pour financer le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (ou SUMPPS)

- **de la cotisation forfaitaire d'assurance maladie** : pour l'année universitaire 2015-2016, elle était fixée à 215€ par un arrêté ministériel.

Les boursiers sont automatiquement exonérés de ces frais.

FRAIS D'INSCRIPTION	
549€ DE DROITS DE SCOLARITÉ	
34€ MIN AU SCD	
16€ MIN AU FSDIE	
AUTRES	
+5,10€ AU SUMPPS	

215€ DE COTISATION FORFAITAIRE À L'ASSURANCE MALADIE
--

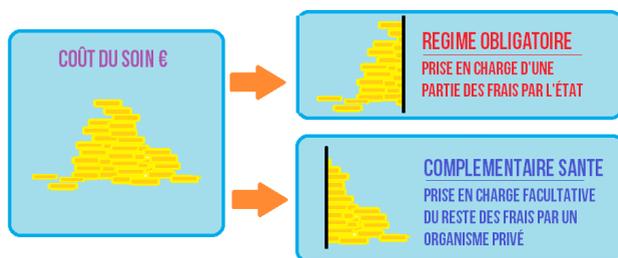
## La mutuelle étudiante

L'une des grandes spécificités du statut d'étudiant, c'est la sécurité sociale. Nous disposons de notre propre régime d'assurance maladie. Son fonctionnement n'est pas toujours facile à saisir alors voici en quelques mots à quoi tout cela sert et comment cela fonctionne.

Il est obligatoire de souscrire à un régime d'assurance maladie. L'assurance maladie prend en charge tout ou partie de nos frais médicaux (soins ou autres traitements) : soit en nous remboursant, soit en payant directement le praticien. Dans le second cas, la procédure est nommée le tiers payant.

Pour financer l'assurance maladie, nous cotisons régulièrement.

L'assurance maladie ne prend pas toujours l'intégralité des frais en charge. Il existe cependant des dispositifs commerciaux, les complémentaires santé ou mutuelles, qui permettent de rassembler des fonds pour prendre en charge le reste des frais à couvrir. Ces fonds proviennent des cotisations de leurs clients.



Notre régime est particulier car l'assurance maladie a délégué la prise en charge des dossiers des étudiants à des mutuelles. Lors de votre inscription vous devez systématiquement choisir entre la LMDE ou une mutuelle du réseau EmeVia (Vittavi à Toulouse, MEP à Marseille, ou la Smeno à Lille par exemple). Cette déléation sème la confusion chez les étudiants dont certains voient leur régime obligatoire et leur complémentaire santé appartenir à un seul et même organisme.

Faites attention, les mutuelles sont des dispositifs commerciaux : elles chercheront à vous vendre d'autres produits dont vous n'avez pas forcément besoin tels que des assurances !

*Pour plus d'informations, rendez-vous sur : [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr), onglet « Votre Santé », « votre assurance maladie ».*

## Les oeuvres universitaires

Aides financières, restauration, logements, emploi : merci le CROUS !

Les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) sont des établissements publics ayant pour mission l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants. Pour mener à bien cette mission, ils gèrent un certain nombre de services que nous utilisons tous les jours : restauration, logement, aides sociales, aides aux projets, accueil des étudiants étrangers, emplois temporaires...

Au niveau national, les CROUS sont gérés par le CNOUS, qui oriente et coordonne leur action. Ils sont dirigés par un conseil d'administration (qui comporte 7 élus étudiants).

L'université est intimement liée au CROUS. Dès lors que vous êtes inscrits à votre formation, vous avez accès à différents services tels que la restauration (RU Restaurant Universitaire – cafet), le logement (Cités U), les aides sociales financières.

*Vous trouverez des compléments aux informations qui vont suivre sur  
: [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)*



### Aides financières

---

Pour en bénéficier, il faut constituer un Dossier Social Etudiant (DSE)  
sur : [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

Pour chacun des dispositifs qui vont suivre et en cas de questions  
vous pouvez vous rapprocher du service social de votre CROUS.

## Bourse sur critères sociaux

Elle est attribuée selon la situation financière familiale. Chaque mois, l'étudiant touche une somme d'argent destinée à amortir les frais liés à la décohabitation ou aux études.

## Les aides spécifiques

En cas de difficultés financières soudaines ou non habituelles, y compris pour les personnes non boursières ainsi que celles de plus de 28 ans (mais de moins de 35 ans), il existe des aides spécifiques.

Deux types d'aides peuvent être apportées : une aide ponctuelle ou une aide annuelle.

Dans le cas de l'aide ponctuelle, les critères de délivrance varient selon les universités. Certaines mettent en avant les urgences liées aux ruptures familiales ou de santé, d'autres évoquent aussi la possibilité de couvrir certains frais liés à la formation tels que les stages ou l'achat de matériel.

L'aide annuelle permet aux étudiants non éligibles aux bourses sur critères sociaux de bénéficier tout de même d'un soutien financier en cas de besoin.

Renseignez-vous sur le site de votre université pour plus d'informations ou adressez-vous au service social du CROUS.

## L'aide au Mérite

Elle concerne les étudiants ayant eu mention Très Bien au Bac et ayant constitué leur DSE. Le rectorat communique automatiquement au CROUS les listes d'étudiants ayant obtenu mention Très Bien au Bac. Il n'y a donc aucune démarche de plus à effectuer.

**ATTENTION** : les étudiants n'ayant pas intégré de formations relevant de l'enseignement supérieur dès l'année suivant l'obtention du baccalauréat ne peuvent recevoir cette aide. Malheureusement, nous sommes concernés par ces contraintes dans la mesure où nous sommes nombreux à avoir préparé notre concours dans des écoles de préparation privées.

## Bourse d'études à l'étranger

Le CROUS renseigne sur différentes aides pour les étudiants souhaitant partir à l'étranger. Elles diffèrent selon les villes (les aides existantes et les conditions d'obtention sont répertoriées sur le site du CROUS de l'académie concernée). Il y a notamment l'aide à la mobilité internationale, la bourse du Conseil de l'Europe, ou encore la bourse communautaire Erasmus. La demande est à effectuer auprès du service des Relations Internationales de chaque Université.



## Restauration

---

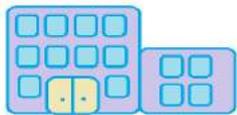
Le CROUS permet aux étudiants de trouver une restauration de qualité, à bas prix à proximité des lieux de formation dans les RU (Restaurants Universitaires) ou des Cafétérias. Durant l'année universitaire 2016-2017, le tarif d'un repas au RU est fixé à 3,25€.



## Emploi



[www.jobaviz.fr](http://www.jobaviz.fr) est une plateforme qui facilite la recherche d'un job étudiant en centralisant de nombreuses annonces et vous informe sur vos droits et devoirs.



## Logement

LokAVIZ

CLÉ

Le CROUS gère un parc de logements accessibles aux étudiants ayant constitué un DSE. Les logements vont du studio au T3.

[www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr) vous aide à trouver un logement en référencant de nombreuses annonces. Le CROUS appose un label sur les meilleurs logements notamment en évaluant leur rapport qualité/prix ou leur consommation d'énergie.

La CLE ou Caution Locative Etudiant est une garantie de l'Etat qui bénéficie aux étudiants dépourvus de garants personnels. (Le garant assure au propriétaire qu'il recevra le loyer dû.)

*Retrouvez toutes ces informations et des informations complémentaires sur : [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr) et [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)*

## Se soigner lorsqu'on est étudiant

Toutes les universités disposent d'un Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé ou SUMPPS. Ces centres proposent des bilans de santé gratuits mais parfois beaucoup d'autres types de consultations : contraception, psychologie, vaccinations ou dépistages, etc.

Souvent ces services sont en lien avec les Bureaux d'Aide Psychologique Universitaire ou BAPU.

Ces services facilitent l'accès des étudiants à la santé en prati-

quant souvent le Tiers Payant (les frais ne doivent pas être avancés) et en donnant accès à des consultations de premières nécessités. Malheureusement, selon la synthèse de l'étude sur l'accès au soin en orthophonie de 2015, 39% des étudiants ne connaissent pas le SUMPPS.

N'hésitez donc pas à vous informer dès maintenant sur le site de votre SUMPPS pour en connaître les spécificités. !

*Pour plus d'informations : [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr) , onglet « Votre Santé », « La santé universitaire ».*

## Bureau de vie étudiante

Le Bureau de la Vie Étudiante constitue une interface entre l'étudiant et l'université et participe à l'animation de la vie étudiante (culture, santé, citoyenneté, solidarité). Il est un lieu essentiel de ressource, d'accompagnement et d'accueil. Vous y trouverez des informations sur vos démarches et vos droits (logement, restauration, transport, santé, social, culture, sport, loisirs ...). Une attention est portée dans ces lieux aux étudiants à besoins spécifiques (étudiants en mobilité, en situation de handicap, étudiants sportifs de haut niveau, étudiants salariés, étudiants à charge de famille).

Le BVE est l'interlocuteur privilégié des fédérations d'associations étudiantes et des associations elles-mêmes. Il leur apporte une aide dans leur fonctionnement au sein de l'université et dans leur construction de projet. Enfin, il participe à la gestion du Fonds de Soutien au Développement des Initiatives Etudiantes.

La composition du bureau de la vie étudiante est assez libre et varie en fonction des universités.

*Pour plus d'informations : [http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid\\_bo=58373&cbo=1](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=58373&cbo=1)*

# Les différentes universités dispensant la formation en orthophonie

**Amiens** : Département d'orthophonie de l'UFR de médecine, UPJV -  
Université de Picardie Jules Verne

<https://www.u-picardie.fr/>

<https://www.u-picardie.fr/ufr/medecine/orthophonie/>

**Besançon** : UFR sciences médicales et pharmaceutiques, Université  
de Franche Comté

<http://www.univ-fcomte.fr/>

[http://medecine-pharmacie.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu4155/formations/  
orthophonie-18429.html](http://medecine-pharmacie.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu4155/formations/orthophonie-18429.html)

**Bordeaux** : Collège santé, Université de Bordeaux

<http://www.u-bordeaux.fr/>

<https://sante.u-bordeaux.fr/Vos-etudes/Etudes-paramedicales/Orthophonie>

**Caen** : Département d'orthophonie de l'UFR médecine, UniCaen -  
université de Caen Normandie

<http://www.unicaen.fr/>

<http://ufrmedecine.unicaen.fr/orthophonie/>

**Clermont-Ferrand** : Département d'orthophonie de l'UFR médecine,  
UDA - Université d'Auvergne

<http://u-clermont1.fr/>

<http://medecine.u-clermont1.fr/orthophonie.html>

**Lille** : Institut d'orthophonie "Gabriel DECROIX" Faculté de Médecine,  
Université Lille 2

<http://www.univ-lille2.fr/>

<http://orthophonie.univ-lille2.fr/accueil.html>

**Limoges** : ILFOMER (Institut Limousin de Formation aux Métiers de la Réadaptation), UniLim - université de Limoges

<http://www.unilim.fr/>

<http://www.unilim.fr/ilfomer/formations/orthophonie/controle-des-aptitudes/>

**Lyon** : ISTR (Institut des Sciences et Techniques de Réadaptation), UCBL 1 - Université Claude Bernard Lyon 1

<http://www.univ-lyon1.fr/>

<http://istr.univ-lyon1.fr/formations/orthophonie/>

**Marseille** : Département d'orthophonie de la Faculté de Médecine, AMU - Aix-Marseille Université

<http://www.univ-amu.fr/>

<http://medecine.univ-amu.fr/fr/diplome/orthophonie>

**Montpellier** : Département d'orthophonie de l'UFR de médecine, Université de Montpellier

<http://www.umontpellier.fr/>

<http://medecine.edu.umontpellier.fr/scolarité/paramedical-orthophonie-et-orthoptie/>

**Nancy** : Département d'orthophonie de l'UFR de médecine, Université de Lorraine

<http://www.univ-lorraine.fr/>

[http://www.medecine.univ-lorraine.fr/enseignement/autres\\_ formations/](http://www.medecine.univ-lorraine.fr/enseignement/autres_ formations/)

**Nantes** : Département d'orthophonie de l'UFR de médecine, Université de Nantes

<http://www.univ-nantes.fr/>

[https://www.univ-nantes.fr/308/0/fiche\\_formation/&RH=1183788243864&ONGLET=5](https://www.univ-nantes.fr/308/0/fiche_formation/&RH=1183788243864&ONGLET=5)

**Nice** : Département d'orthophonie de la faculté de médecine, UNS - Université Nice Sophia Antipolis

<http://unice.fr/>

<http://unice.fr/faculte-de-medecine/etudes/orthophonie>

**Paris** : DUEFO (Département Universitaire Et de Formation en Orthophonie), UMPC - Université Pierre et Marie Curie

<http://www.upmc.fr/>

[http://www.fmpmc.upmc.fr/fr/les\\_formations/les\\_etudes\\_paramedicales/orthophonie.html](http://www.fmpmc.upmc.fr/fr/les_formations/les_etudes_paramedicales/orthophonie.html)

**Poitiers** : Département d'orthophonie de la faculté de médecine et pharmacie, Université de Poitiers

<http://www.univ-poitiers.fr/>

<http://medphar.univ-poitiers.fr/formation/ecole-d-orthophonie/>

**Rouen** : Département d'orthophonie de la faculté de médecine et pharmacie, Université de Rouen Normandie

<http://www.univ-rouen.fr/>

<http://medecine-pharmacie.univ-rouen.fr/etudiant-en-orthophonie-324671.kjsp>

**Strasbourg** : Département d'orthophonie de la faculté de médecine, Université de Strasbourg

<http://www.unistra.fr/>

<http://medecine.unistra.fr/fre/Inscription/Formations-para-medicales/Orthophonie>

**Toulouse** : Département d'orthophonie, Université Toulouse III Paul Sabatier

<http://www.univ-tlse3.fr/>

<http://www.medecine.ups-tlse.fr/index.php?pg=71>

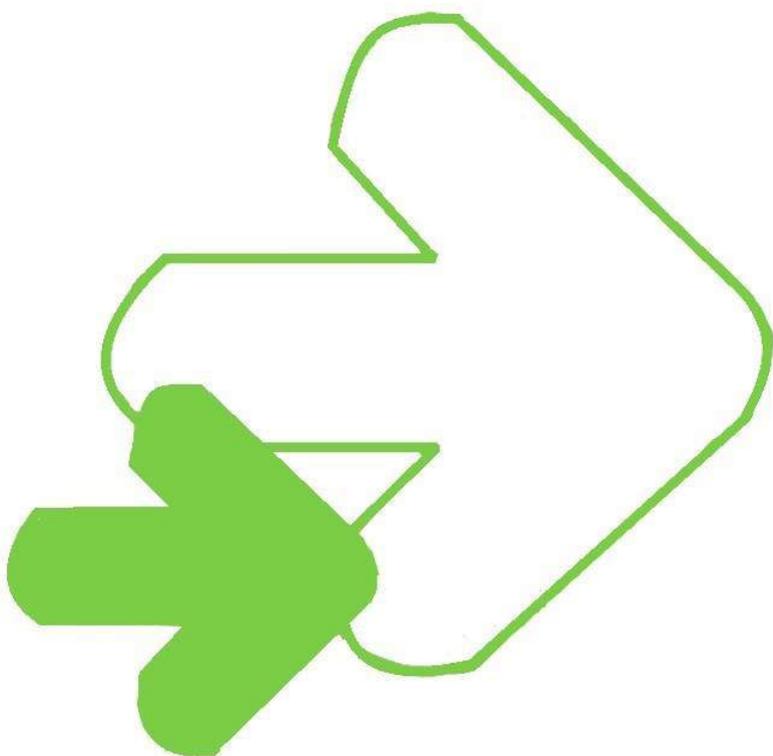
**Tours** : Département d'orthophonie de la faculté de médecine, Université François Rabelais Tours

<http://www.univ-tours.fr/>

<http://med.univ-tours.fr/formations/orthophonie-accueil-140098.kjsp>



# LA VIE ASSOCIATIVE



# Fonctionnement d'une association

L'association est un mode de regroupement collectif entre plusieurs personnes ayant un projet commun. Elle peut avoir des buts très divers.

Les associations ayant vocation à regrouper les étudiants sont multiples en France (association de filière, syndicales, politiques, religieuses, culturelles, etc.). On les retrouve le plus souvent sous le nom d' "association étudiante". On en recense plus de 10 000 en France.

Voici les différents types d'associations ou fédérations à connaître :

## - Association locale, bureau des étudiants

Cette association est gérée par des étudiants, dans l'intérêt général des étudiants. De part sa proximité avec les étudiants, c'est elle qui connaît le mieux leurs problématiques.

Elle tend à améliorer la vie étudiante d'une même composante, en se chargeant de l'animation du campus, en proposant divers services (réductions des partenaires, tutorat, annales, commandes, ...), mais également en défendant les droits des étudiants au sein de l'université. Elle s'appelle parfois « BDE » (Bureau Des Etudiants), « corpo » (corporation), amicale...

## - Fédération de filière

Elle regroupe les associations locales d'une même filière afin de promouvoir cette formation et l'insertion professionnelle de ces étudiants. Ainsi, la FNEO est la fédération représentant les étudiants en orthophonie, au même titre qu'il existe des fédérations monodisciplinaires en médecine, en STAPS, etc.

## - Fédération territoriale

Elle regroupe l'ensemble des associations étudiantes d'une même ville et tend à améliorer les conditions de vie des étudiants dans leur région.

### - Associations thématiques

Elles sont fondées autour d'un thème (culture, solidarité, sport, prévention) et mettent en œuvre des actions qui pourraient le promouvoir.

Malgré leurs différences, ces associations appartiennent toutes au même réseau et ont un but commun : l'amélioration des conditions d'études et de vie des étudiants.

**Vous êtes nombreux à adhérer à votre association locale. Mais savez-vous ce qui se cache derrière ?**

Les associations étudiantes font bien souvent partie d'un large réseau. En effet, vos associations locales adhèrent à une fédération de filière, la FNEO. Ainsi, en l'administrant, elle est en contact avec toutes les autres associations d'étudiants en orthophonie. Elles échangent sur leurs projets, et décident de la politique générale de leur fédération commune (la FNEO).

De même, vos associations adhèrent, quand cela est possible, à des fédérations territoriales et sont alors en lien avec toutes les associations étudiantes d'un même territoire.

Enfin, certaines fédérations de filière et territoriales adhèrent à des organisations étudiantes nationales, telles que la FAGE. C'est ainsi que la FNEO parvient à travailler sur des projets communs avec d'autres filières de santé, ou avec certaines régions.

**C'est la collaboration entre toutes nos organisations étudiantes qui fait la richesse de notre réseau !**

# LA FAGE FÉDÈRE

LES ASSOS ÉTUDIANTES



DES FÉDÉRATIONS DE FILIÈRES  
PAR EXEMPLE



ADMINISTRANT

DES FÉDÉRATIONS TERRITORIALES  
PAR EXEMPLE



ADMINISTRANT



ADMINISTRANT

QUI ELLES-MÊME FÉDÈRENT DES ASSOCIATIONS AU LOCAL  
COMME LES ASSOCIATIONS QUE L'ON RETROUVE DANS LES  
CENTRES DE FORMATION D'ORTHOPHONIE.



La Fédération des Associations Générales Étudiantes - FAGE - est la plus importante organisation de jeunes en France. Fondée en 1989, elle représente son réseau d'associations étudiantes à l'échelle nationale indépendamment de tout parti politique, et regroupe près de 2000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

Elle est représentée au CNOUS (Conseil National des Oeuvre) et au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche).

## Le saviez-vous ?

Les associations reconnues par le ministère comme représentatives le sont en fonction des résultats obtenus aux élections du CNESER et du CNOUS. Ainsi, en 2016, trois organisations sont dites "représentatives" :

- la FAGE avec 5 élus CNESER et 4 élus CNOUS
- l'UNEF (Union Nationale des Étudiants de France) avec 5 élus CNESER et 4 élus CNOUS
- PDE (Promotion et Défense des Étudiants) avec 1 élu CNESER

Elle fonctionne comme toute association. Son bureau est composé d'étudiants issus du réseau, et est soutenu par une équipe de salariés.

Le Conseil d'Administration de la FAGE est composé de deux collèges :

- Les fédérations de filière : FNEO (orthophonie), ANEMF (médecine), ANESTAPS (Staps) ...
- Les fédérations territoriales (fédé de ville) : FACE06 (Nice), Fédéb (Brest), FédéA (Clermont-Ferrand), ...

La FAGE coordonne au niveau national et international les différentes associations.

Elle a pour but de représenter et défendre les droits et intérêts des étudiants sur tous les sujets les concernant. Ainsi, elle a à cœur de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. Elle promeut l'esprit d'engagement et de solidarité chez les étudiants et ne cesse de contribuer à la formation des élus étudiants et des responsables associatifs.

En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale. La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur.

Les questions de prévention et de santé en milieu étudiant ont également, depuis plusieurs années déjà, une place importante dans la politique de la FAGE. C'est pourquoi elle crée des programmes de prévention santé avec des professionnels et met en place la formation nécessaire pour les associatifs étudiants qui souhaitent s'investir dans ce domaine :

- “Bouge ton Blues” pour lutter contre l'isolement étudiant,
- “Soirées Étudiantes Responsables” : valoriser, encourager et aider les associations dans leur engagement pour la prévention lors des événements étudiants.
- “Sexe & chocolat : Un rapport sexuel non protégé c'est comme une boîte de chocolat ... On ne sait jamais sur quoi on va tomber !” pour la prévention des rapports sexuels à risques et non protégés.

La FAGE a pour vocation première d'améliorer les conditions de vie des jeunes. Elle a donc décidé d'intervenir sur les problématiques de précarité et de lutte contre l'exclusion. Par la création des AGORAé (Agora étudiantes), la FAGE a proposé un projet innovant et permettant l'accès à différents services (aide alimentaire, création de lien social,

solidarité, conseil à la vie quotidienne, mixité sociale, accès aux droits) pour les étudiants dans le besoin. Pour plus de renseignements, vous pouvez vous rendre directement sur le site de la FAGE ([www.fage.org](http://www.fage.org) , rubrique “innovation sociale”).

La FAGE organise chaque année des rencontres nationales des responsables associatifs étudiants. Ces événements ont pour objectifs la formation des responsables ou des élus étudiants associatifs, les échanges d’expériences, la mutualisation de projets.

### Evénements nationaux :

#### - Congrès National :

Il se déroule chaque année en septembre / octobre. C’est l’occasion de faire un bilan de l’année pour la FAGE et ses membres ; c’est à cette occasion que le Bureau National de la FAGE est élu, pour un mandat d’un an. Il permet de fixer les grandes orientations du projet de la FAGE pour l’année à venir.

#### - Assoliades :

Ce sont les Universités d’Été de la FAGE. Elles répondent aux mêmes objectifs que le Congrès National, en étant plus axées sur la formation. Situé juste après les examens de juin, cet événement est aussi l’occasion de se détendre, tout en préparant la prochaine année associative...

#### - Séminaire National des Elus Etudiants :

Il rassemble chaque année plusieurs centaines d’élus étudiants associatifs, pour des ateliers et tables rondes autour de l’amélioration des conditions de vie et d’études de tous les étudiants. Comme le congrès, il donne à la FAGE ses grands axes de réflexion sur l’Enseignement Supérieur.

*Pour plus d’informations : [www.fage.org](http://www.fage.org)*

La Fédération Nationale des Etudiants en Orthophonie est une association loi 1901 créée en 2002 pour représenter et défendre les étudiants en orthophonie au niveau national. À ce jour toutes les associations locales y adhèrent, ce qui représente plus de 3300 étudiants. Son bureau est élu tous les ans en novembre lors du congrès de la FNEO, le WEIO (Week- End Inter Ortho). Il est constitué d'étudiants en orthophonie issus des différentes universités.

La FNEO adhère à la Fédération Générale des Associations Etudiantes (FAGE) depuis juin 2003. Elle participe ainsi à de nombreux débats nationaux et bénéficie d'une réelle reconnaissance institutionnelle mais aussi d'outils de développement qu'elle peut proposer à ses associations.

Les administrateurs de la FNEO, c'est à dire les présidents ou vice-présidents des associations locales, et le bureau de la FNEO se réunissent une fois tous les deux mois lors des conseils d'administration pour des temps d'information, de réflexion, de proposition et de décision. Ce sont eux qui décident des grandes orientations de la FNEO.

## Les missions de la FNEO :

- Représenter et défendre les étudiants en orthophonie auprès de ses différents interlocuteurs nationaux :
  - Le CCFUO (Collège des Centres de Formation Universitaires en Orthophonie) qui regroupe les directeurs pédagogiques des 19 centres de formation.
  - Les autres fédérations d'étudiants (FAGE, fédération territoriales, fédérations de filières, ...)
  - Les ministères, notamment le Ministère de l'Enseignement

Supérieur et de la Recherche, ainsi que celui de la santé

- Les organisations professionnelles : la Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO), la Fédération des Orthophonistes de France (FOF), les grandes centrales, la société savante en orthophonie (UNADREO), les organismes internationaux,...
- Les partenaires de la FNEO

- Réfléchir en permanence sur la nature, l'organisation et l'accessibilité de nos études :

Au coeur de la vie des étudiants se trouvent avant tout nos études ! Il est important que nous puissions être acteurs de notre formation, en tachant sans cesse de l'améliorer. La FNEO se veut force de proposition pour améliorer les conditions d'études des étudiants en orthophonie. Depuis 2013 et la réingénierie des études d'orthophonie, la FNEO tente d'accompagner les administrateurs dans la mise en place des nouveaux enseignements.

En 2012, un poste de Vice-Président en charge des questions sociales a été créé au sein du bureau national de la FNEO, afin d'informer les étudiants sur leurs droits, et de défendre l'égalité d'accès aux études. Dans cette optique, la FNEO a alors pu réfléchir aux inégalités financières engendrées par l'examen d'aptitudes. De plus, des négociations sont en cours auprès des ministères de la Santé et de l'Enseignement Supérieur pour que les étudiants en orthophonie se voient indemnisés leurs frais liés aux stages (déplacements, hébergement,...).

- Former et informer de futurs professionnels :

La FNEO a pour principale mission d'accompagner les étudiants au cours de leur parcours. Pour cela, elle propose diverses formations accessibles à tous, et édite un magazine, le Graine d'Ortho, ainsi que divers guides (guide des étudiants en orthophonie, guide de l'installation, guide des aides sociales, guide de l'orientation, ...) à disposition de tous les étudiants.

La FNEO se tient informée des actualités en santé publique, notamment

en ce qui concerne le système de soin dans notre pays, et la place qu'y a l'orthophonie. Elle travaille sur diverses problématiques telles que la démographie, l'installation libérale et salariée, l'accès aux soins, afin d'informer les étudiants sur l'actualité de notre profession. Son travail se poursuit dans l'accompagnement des étudiants dans leur vie professionnelle future.

- Encourager la vie associative :

La FNEO a à coeur de promouvoir l'engagement étudiant, quelle que soit sa forme, et favoriser le développement des initiatives étudiantes. Pour cela elle encourage les rencontres entre les étudiants, à l'aide de ses Conseils d'Administrations et des grands événements nationaux. Ces moments de partage permettent une ouverture à d'autres perspectives associatives, étudiantes et professionnelles.

De plus, la FNEO accompagne les élus dans leur mandat et propose un grand nombre de formations sur le thème de l'associatif pour permettre aux étudiants de faire face aux problématiques rencontrées dans leurs centres de formation.

Enfin, le pôle Prévention Citoyenneté Solidarité (PCS) a été créé au sein de la FNEO en 2003 pour permettre l'échange et la mise en relation des projets qui se mettent en place dans les différents centres de formation. Ainsi différentes actions ont été mises en place ces dernières années :

- l'hôpital des nounours : Cette action est réalisée avec les autres étudiants en santé. Le but est de faire découvrir aux enfants de maternelle le monde de la santé pour réduire l'angoisse liée à l'effet « blouse blanche »

- Nez Pour Sourire : En échange de nez rouge, les étudiants récoltent des dons permettant ainsi au Rire Médecin de former et d'envoyer des clowns dans les hôpitaux auprès des enfants. Cette action réunit des étudiants de différentes filières santé, tous mobilisés pour le Rire Médecin ! 54 000 euros ont pu être collectés en 2016.

- Le Téléthon : action connue de tous, les étudiants en

orthophonie se mobilisent chaque année, seuls ou avec les étudiants d'autres filières, pour apporter des dons à l'association Téléthon.

- La traditionnelle récolte des pièces jaunes
- La FNEO et ses associations adhérentes, participent également à certaines journées nationales ou internationales relatives à une thématique de santé : la journée des Dys, de l'audition, de la langue maternelle, de la voix, de la sclérose latérale amyotrophique (SLA)... Ces actions se manifestent par des stands d'information, l'organisation de conférences, la diffusion de vidéo ou d'infographies, ...
- La sensibilisation aux actes citoyens : le geste éco-responsable, le vote, ...

De plus en plus, les associations prennent des initiatives et créent des projets au local tels que la récolte de bouchons en plastique (qui permettent la fabrication des fauteuils roulants), la participation à des brocantes dont les bénéfices sont reversés à une association, la formation aux premiers secours (PSC1), des conférences sur différents thèmes, etc.

### Les événements de la FNEO :

La FNEO, c'est aussi quatre événements incontournables qui permettent aux étudiants de se former et de se rencontrer dans une ambiance conviviale : le Congrès National des Etudiants en Orthophonie, les WEFF d'hiver et de printemps (Week-End de Formation de la FNEO) et le WER (Week-End de Rentrée).

- WEFF :

Différents week-end de formations sont organisés durant l'année universitaire : celui d'hiver, de printemps et le weekend de

rentrée courant octobre.

Lors de ces week-ends, la FNEO propose aux étudiants, faisant partie du monde associatif ou non, de nombreuses formations sur le fonctionnement associatif, l'enseignement supérieur, l'université. Des temps d'échange sont aussi mis en place sur des sujets d'actualités. Une Assemblée Générale a lieu pour exposer les actualités et les différents projets de la FNEO.

Ces week-ends sont organisés en partenariat avec une des associations membre de la FNEO, ils regroupent une centaine de participants.

Le weekend est gratuit et comprend l'hébergement, la restauration et le transport sur place.

- Le Congrès National des Etudiants en Orthophonie, ou WEIO (week-end inter-orthophonie) :

Il se déroule fin novembre chaque année depuis douze ans. Il regroupe les étudiants des différents centres de formation en orthophonie de toute la France durant trois jours. Il est organisé par la Fédération Nationale des Etudiants en Orthophonie (FNEO) et l'association des étudiants en orthophonie de la ville d'accueil. Environ 500 étudiants provenant de 19 villes de France ont alors l'occasion de se rencontrer, d'échanger sur leur formation et leur future profession.

Le prix du weekend est d'une trentaine d'euros comprenant le transport sur place, l'hébergement, la restauration et l'entrée au Gala. Ils suivent des formations sur des thèmes variés tels que le système universitaire, la gestion d'une association étudiante, ou les techniques de rééducations orthophoniques. Des partenaires (mutuelles, éditeurs, logiciels etc.) sont également présents pour venir se présenter aux congressistes et répondre aux questions des étudiants sur des aspects plus pratiques de leur futur métier.

Le congrès est aussi l'occasion pour la FNEO de tenir la dernière Assemblée Générale de son mandat : les membres du bureau national font alors le bilan de leur année et informent tous les étudiants de

leurs avancées. C'est aussi à ce moment que le nouveau bureau est élu.

Le samedi soir est traditionnellement placé sous le signe de la fête : plus de 600 personnes (congressistes et participants extérieurs) se rassemblent pour le gala annuel.

Le congrès se caractérise donc par son désir de regroupement et de solidarité : étudiants, professionnels et partenaires apprécieront l'ambiance à la fois sérieuse et conviviale de cet événement central de l'année universitaire.

*Pour retrouver toutes les actualités de la FNEO, ainsi que les différents dossiers et guides, rendez-vous sur le site de la FNEO [www.fneo.fr](http://www.fneo.fr)*

## Les associations locales

- Les associations de Solidarité Internationale :

Les projets humanitaires se multiplient et plusieurs associations de solidarité internationale par les étudiants en orthophonie ont vu le jour depuis 2003, reposant sur des missions très variées :

- Soutien scolaire
- Prévention et sensibilisation sur des sujets divers (handicap, hygiène, développement de l'enfant, ...)
- Promotion de l'orthophonie
- Sensibilisation au handicap
- Apport de matériel scolaire
- Aide à l'alphabétisation
- Stimulation d'enfants handicapés
- Intervention dans des orphelinats
- Récolte de fonds pour des hôpitaux

Ces actions menées à l'étranger doivent s'inscrire dans la pérennité, et prendre en compte les besoins et les variables culturelles qui existent dans les pays où les étudiants interviennent.

L'association Orthophonistes du Monde (ODM) est une association de professionnels qui travaille sur des projets de solidarité internationale mais qui n'a pas vocation à soutenir les étudiants. Pour répondre à vos questions sur la Solidarité Internationale, vous pouvez prendre contact avec la FNEO : [pcs.fneo@gmail.com](mailto:pcs.fneo@gmail.com)

- Les associations locales des étudiants en orthophonie :

Elles sont actuellement au nombre de 18. Elles adhèrent toutes à la FNEO, et en sont alors les administratrices. Elles seront votre principal interlocuteur durant vos 5 années d'études. Retrouvez ici tout ce qu'il faut savoir sur elles :

## Amiens :

- Association locale : GEPETO (Groupement des Etudiants Picards Et un Tantinet Orthophonistes)

Adresse mail : [secretariat.gepeto@gmail.com](mailto:secretariat.gepeto@gmail.com)

Site Internet : <https://assogepeto.wordpress.com>

<https://www.facebook.com/Gepeto-Amiens-332903910077634/?fref=ts>



- Fédération Territoriale : la FAEP (Fédération des associations étudiantes picardes)

Site internet : <http://www.faep.fr>

<https://www.facebook.com/Faep.picardie/>

Adresse mail : [contact@faep.fr](mailto:contact@faep.fr)

- Association solidarité internationale :

Il n'y a pas d'association solidaire à part entière à Amiens. Les projets solidaires sont intégrés à l'association locale (GEPETO). Leur action au Pérou a été :

- L'enseignement du français aux adultes au sein du centre de langues et aux enfants dans l'école primaire et maternelle.
- La mise en place d'ateliers spécifiques de lecture et de soutien scolaire avec les enfants qui ont des troubles de l'apprentissage et du langage.
- La mise en place d'animation d'ateliers créatifs et sportifs avec les enfants défavorisés des bidonvilles.

site internet : <https://assogepeto.wordpress.com/gepetrotter-perou-2016/>

<https://www.facebook.com/gepetogo/>

## Besançon :

- Association locale : GEOD (Groupement des Etudiants en Orthophonie du Doubs)

Adresse mail : [contact.geod@gmail.com](mailto:contact.geod@gmail.com)

Site Internet : <https://geodorthophonie.wordpress.com>

<https://www.facebook.com/geod.orthophonie?fref=ts>



- Fédération Territoriale : BAF (Besançon et ses Association Fédérées)

<https://www.facebook.com/BAF.etudiants/?fref=ts>

<http://www.baf-fc.com>

- Association de solidarité internationale : Un pôle “humanitaire” a été créé au sein de l’association GEOD en début d’année.

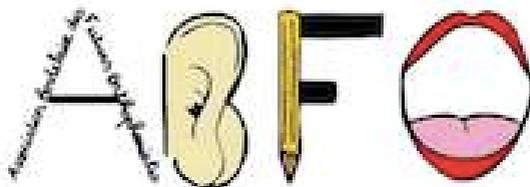
## Bordeaux :

- Association locale : ABFO (Association bordelaise des futurs orthophonistes)

Adresse mail : [abfo.association@gmail.com](mailto:abfo.association@gmail.com)

Site Internet : <http://orthophonie-bordeaux.com>

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100008942558595>



- Fédération Territoriale : Fédération Aliénor  
<https://www.facebook.com/FedeAlienor/?fref=ts>  
<http://fedealienor.fr>
- Association de solidarité internationale : Il n'y a pas d'association de solidarité internationale à Bordeaux.

## Caen :

- Association locale : ETOC (ETudiants en Orthophonie de Caen)  
Adresse mail : [webmaster.etoc@gmail.com](mailto:webmaster.etoc@gmail.com)  
Site Internet : <http://www.etoc-orthophonie.fr/>  
Facebook : <https://www.facebook.com/ETOC-159469980866978/?fref=ts>



- Fédération Territoriale : FCBN (Fédération Campus Basse Normandie)  
<http://www.campusbn.org/decouvrir-la-fcbn/>  
<https://www.facebook.com/Fédération-Campus-Basse-Normandie-350375681660066/?fref=ts>
- Associations solidarité internationale : Tobogan  
Leur projet est de se rendre au Togo pour du soutien scolaire et de la prévention. C'est également l'occasion de rencontrer des étudiants en orthophonie et des orthophonistes togolais.  
Site internet : [http://www.etoc-orthophonie.fr/?page\\_id=2096](http://www.etoc-orthophonie.fr/?page_id=2096)  
[www.facebook.com/togobancaen](http://www.facebook.com/togobancaen)

## Lille :

- Association locale : ACEOL (Association Corporative des Etudiants en Orthophonie de Lille)

Adresse mail : [presidente.aceol@gmail.com](mailto:presidente.aceol@gmail.com)

Site Internet : <http://aceol.neowordpress.fr/>

<https://www.facebook.com/aceol.lille.9?fref=ts>



- Fédération Territoriale : FAEL (Fédération des Associations Etudiantes de Lille).

<https://www.facebook.com/fael.lille/?fref=ts>

- Association de solidarité internationale : Ortho'go

Lille compte plusieurs projets solidaires :

D'une part il y a les actions locales, dans le Nord-Pas-de-Calais :

- « Tu contes pour moi » : ateliers hebdomadaires de lecture
- « Livres et vous » : ateliers d'éveil pour les très jeunes enfants
- « Mes mots rient » : atelier de communication en EHPAD

D'autre part il existe deux projets de solidarité internationale en cours :

- Wolofonie 2016 : favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap communicationnel, au Sénégal.
- Or[togo]phonie 2016 : contribuer à des actions permettant une meilleure intégration des personnes porteuses de handicaps communicationnels dans la société togolaise.

Sites internet :

<https://www.facebook.com/orthogo.lille?fref=ts>

<https://www.facebook.com/wolofonie/?fref=ts>

<https://www.facebook.com/ortogophonie/?fref=ts>

<http://orthogoasso.wixsite.com/orthogo>

## Limoges :

- Association locale : OREIL (ORthophonie : Etudiants de l'Institut Limousin)

Adresse mail : [presidente.oreil@gmail.com](mailto:presidente.oreil@gmail.com)

Site Internet : <https://oreilortho.wordpress.com>

<https://www.facebook.com/OREIL-Limoges-Orthophonie-178549245623783/?fref=ts>



- Fédération Territoriale : Léa - Les Etudiants Associatifs du Limousin  
Page Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/federationlea>  
[federation/lea@gmail.com](mailto:federation/lea@gmail.com)

- Association de solidarité internationale : L'association locale, OREIL mène également différents projets de solidarité internationale :
  - Projet Bénin : depuis 2013, l'association prépare un projet humanitaire avec l'école Déwé-Lanmanou du Bénin.
  - 4L Trophy : création en 2016 de l'association IDEO (l'Incroyable Défi des Etudiants en Orthophonie)

Site internet :

<https://oreilortho.wordpress.com/projet-ecole-au-benin/>

<https://oreilortho.wordpress.com/solida/le-4l-trophy/>

## Lyon :

- Association locale : AEOL (Association des Etudiants en Orthophonie de Lyon)

Adresse mail : [aeol.presidence@gmail.com](mailto:aeol.presidence@gmail.com)

Site Internet : [www.aeol.fr](http://www.aeol.fr)

<https://www.facebook.com/bureauaeol/?ref=ts&fref=ts&qsefr=1>



- Fédération Territoriale : Gaélis - Groupement des Associations et des élus Etudiants de Lyon, Indépendants et Solidaires

<http://gaelis.fr>

<https://www.facebook.com/gaelis.lyon/?fref=ts>

- Association de solidarité internationale : Terre d'Ortho

L'association Terre d'Ortho a vu le jour en 2007 dans le cadre d'un projet de mémoire au Cameroun et une action d'aide au Niger. Différents projets ont également été mis en place au Népal et au Togo.

En 2016, Terre d'ortho s'est envolée pour le Burkina Faso afin d'aider à l'alphabétisation des femmes, faire du soutien scolaire et mettre en place des ateliers bibliothèques avec les enfants. Ce projet s'inscrit dans la continuité d'un projet déjà mené en 2014.

Site internet : [www.terredortho.tumblr.com](http://www.terredortho.tumblr.com)

<https://www.facebook.com/terredortholyon1/?fref=ts>

## Marseille :

- Association locale : AEMO13 (Association des Etudiants Marseillais en Orthophonie)

Adresse mail : [bureauaemo13@gmail.com](mailto:bureauaemo13@gmail.com)  
Site Internet : <https://aemo13.wordpress.com>  
<https://www.facebook.com/aemo13/?fref=ts>  
snapchat & twitter : AEMO13



- Fédération Territoriale : FAMI (Fédération Aix-Marseille Interasso)  
<https://www.facebook.com/Aix.Marseille.INTERASSO/?fref=ts>
- Association de solidarité internationale : Human'Ortho

L'association est née en 2012, le projet initial d'human'ortho était de partir au Burkina Faso, à Ouagadougou, dans une école d'enfants sourds. Finalement ce projet n'a pas vu le jour mais du matériel scolaire et pédagogique y a tout de même été envoyé en 2016. De plus, deux volontaires partent tous les 6 mois dans un orphelinat à Ouarzazat, en partenariat avec l'association « Les Yeux d'Aïcha ». Des projets d'actions solidaires au local sont également en cours.

Site internet : <https://humanortho13.wordpress.com>  
<https://www.facebook.com/Humanortho-112482992273501/?fref=ts>

## Montpellier :

- Association locale : Dis-lalie

Adresse mail : [association.dislalie@gmail.com](mailto:association.dislalie@gmail.com)

Site Internet : <http://dislalie.jimdo.com>

<https://www.facebook.com/Association-Dis-Lalie-149263908504641/>



- Fédération territoriale : Il n'y a pas de Fédération Territoriale à Montpellier.

- Association de solidarité internationale : OrthoFaso

L'association OrthoFaso intervenait initialement au Burkina Faso, mais depuis deux ans c'est au Vietnam qu'a lieu le projet humanitaire. Il s'agit d'un projet mêlant information, prévention, guidance et intervention auprès d'enfants polyhandicapés séjournant dans un orphelinat près d'Hanoï.

Pages internet :

<https://twitter.com/orthofaso>

[https://www.facebook.com/orthofaso/about/?entry\\_point=about\\_section\\_header&tab=page\\_info](https://www.facebook.com/orthofaso/about/?entry_point=about_section_header&tab=page_info)

Adresse mail : [asso.orthofaso@gmail.com](mailto:asso.orthofaso@gmail.com)

## Nancy :

- Association locale : AFON (Association des Futurs orthophonistes de Nancy)

Adresse mail : [afon\\_nancy@yahoo.fr](mailto:afon_nancy@yahoo.fr)

Site Internet : <http://afon.medecine.univ-lorraine.fr>

<https://www.facebook.com/afonnancy/>



- Fédération Territoriale : Fédélor, La Fédération Étudiante de Lorraine

<http://www.fedelor.org>

<https://www.facebook.com/fedelorraine/>

- Association de solidarité internationale : GOAMA (Groupe de futurs Orthophonistes Acteurs dans le Monde Africain) - « goama » signifie « langage » en mooré, un des dialectes principaux du Burkina Faso.

Projet : Goama est en partenariat avec deux écoles de Ouagadougou (Burkina Faso) : le CEFISE, Centre d'Éducation et de Formation des Sourds et des Entendants et Pass Yaam, une école solidaire dont le nom signifie "acquérir du savoir". Ensemble, ils améliorent les matériels de prise en charge orthophonique des professionnels locaux. Goama est soutenue par l'Amicale Burkinabé de Nancy, avec laquelle un loto sonore a été créé.

Site internet : <http://www.association-goama.org/>

<https://www.facebook.com/associationgoama/?fref=ts>

## Nantes :

- Association locale : ANFO : Association Nantaise des Futurs Orthophonistes

Adresse mail : [anfo44@yahoo.fr](mailto:anfo44@yahoo.fr)

Site Internet : <http://club.quomodo.com/anfo/accueil.html>

<https://www.facebook.com/Anfo-Nantes-334952746524506/?fref=ts>



- Fédération Territoriale : Interasso Nantes

Site internet : <http://www.interassonantes.org/>

<https://www.facebook.com/InterAsso-Nantes-134218230031199/?fref=ts>

- Association de solidarité internationale : Orth'au bout du monde

L'association a monté en 2015 un projet de soutien dans un orphelinat au centre du Vietnam. Ils ont pu réaliser des activités d'animation et donner des cours de français pour répondre aux besoins des enfants. A ces actions s'ajoute une dimension de prévention en lien avec l'orthophonie et autour de la santé en général.

Site internet : <http://www.orthau-bout-du-monde-22.webself.net/accueil>

<https://www.facebook.com/Orthau-bout-du-monde-1629332037340340/?fref=ts>

## Nice :

- Association locale : AFON' (Association des Futurs Orthophonistes de Nice)

Adresse mail : [secretaire.afon@gmail.com](mailto:secretaire.afon@gmail.com)

Site Internet : <http://afonice.wordpress.com>

<https://www.facebook.com/AFON-Nice-307572372590122/?fref=ts>



- Fédération Territoriale : FACE06 (Fédération des Associations et Corporations Étudiantes des Alpes-Maritimes)  
<https://www.facebook.com/face06nice/>  
[www.face06.com](http://www.face06.com)  
[contact@face06.com](mailto:contact@face06.com)

- Association de solidarité internationale : PASSION (Projet Associatif de Soutien et de Solidarité des Orthophonistes de Nice)  
En 2015, l'association a mis en place une sensibilisation à l'éducation et à l'hygiène ainsi que des ateliers de chant et de théâtre pour les enfants des rues du Sénégal.

En 2016, une équipe est partie à Haïti pour proposer du soutien scolaire ainsi que des activités sur les 5 sens auprès des enfants de l'orphelinat, de la pouponnière, et de l'hôpital de Port-au-Prince.

PASSION soutient également l'association locale « Pour une Enfance » qui offre des conditions de vie décentes aux enfants des rues.

Site internet : <https://associationpassion.wordpress.com/>

<https://www.facebook.com/Passion-219003048223540/>

## Paris :

- Association locale : APEO (Association Parisienne des Etudiants en Orthophonie)

Adresse mail : [associationapeo@gmail.com](mailto:associationapeo@gmail.com) [apeo.presidente@gmail.com](mailto:apeo.presidente@gmail.com)

Site Internet : <http://assoapeo.fr/>

<https://www.facebook.com/APEO-237911219580647/?fref=ts>



- Fédération Territoriale : AGEP (Association Générale des Etudiants de Paris)

<http://www.ageparis.org/>

<https://www.facebook.com/Elus-AGEP-UPMC-327244930734201/>

- Association de solidarité internationale : OASIS (Orthophonistes étudiants Actant pour la Solidarité Internationale au Sud)

Cette association a pour but de développer des projets de solidarité internationale et d'échanges interculturels entre les étudiants en orthophonie de l'école de Paris et des professionnels des pays du Sud.

En partenariat avec l'association franco-néerlandaise ASET (Association Soutien Enfants Togo), ils réalisent des séances de dépistage des enfants d'un centre, qui seront ensuite pris en charge tout au long de l'année par l'équipe de l'ASET à Sotouboua et à Danyi.

Site internet : <http://oasisparis.wixsite.com/oasis/blog1>

<https://www.facebook.com/oasisortho/>

## Poitiers :

- Association locale : ALEOP (Association pour Les Etudiants en Orthophonie de Poitiers)  
Adresse mail : [webmasteraleop@gmail.com](mailto:webmasteraleop@gmail.com)  
[aleop.presidence@gmail.com](mailto:aleop.presidence@gmail.com)  
Site Internet : <http://webmasteraleop.wixsite.com/aleop-1>  
<https://www.facebook.com/orthophonie.aleop>



- Fédération Territoriale : AFEP (Association Fédérative des Etudiants de Poitiers)  
Site Internet : <http://www.afep-asso.org>  
<https://fr-fr.facebook.com/afep.asso/>
- Association de solidarité internationale : Orthoshamss  
L'association a pour projet de partir au Maroc et d'intervenir auprès de diverses associations et structures d'accueil ou de soin pour personnes en difficulté (enfants polyhandicapés, personnes présentant une déficience auditive, élèves en école rurale, nourrissons abandonnés etc.).  
Site internet : <https://orthoshamss.wordpress.com/>  
<https://www.facebook.com/orthoshamss/?fref=ts>

## Rouen :

- Association locale : OREO (Organisation Rouennaise des Etudiants en Orthophonie)

Adresse mail : oreorthophonie@gmail.com

Site Internet : <http://www.oreorthophonie.fr/>

<https://www.facebook.com/OREO-Organisation-Rouennaise-des-Etudiants-en-Orthophonie-601978059867317/?fref=ts>



- Fédération Territoriale : FEDER (Fédération des Étudiants Rouennais)

<http://www.feder-rouen.fr>

<https://www.facebook.com/Feder.Rouen/>

- Association de solidarité internationale : Orto'go

L'association Orto'go a été créée en 2013 pour mener des actions au Togo. Elle a tout d'abord apporté son soutien financier auprès d'un hôpital et d'une école à Lomé. Grâce aux financements récoltés, le centre a pu acheter des médicaments pour combler les besoins pharmaceutiques de l'hôpital durant 3 mois et demi. Puis l'association a permis un apport de fournitures scolaires dans une école pour enfants sourds.

<https://www.facebook.com/ortogo.humanitaire?fref=ts>

## Strasbourg :

- Association locale : METAFOR (Mouvement des ETudiants Actifs Futurs Orthophonistes)  
Adresse mail : metaforstrasbourg@yahoo.fr  
Site Internet : <http://metaforstrasbourg.wordpress-hebergement.fr/>  
<https://www.facebook.com/metaforstrasbourg>



- Fédération Territoriale : AFGES - Les étudiants d'Alsace  
<http://afges.org>  
<https://www.facebook.com/AFGES/?fref=ts>
- Association de solidarité internationale : Une association de solidarité internationale est actuellement en cours de création

## Toulouse :

- Association locale : ATEO (Association Toulousaine des Etudiants en Orthophonie)

Adresse mail (de l'asso) : [presidence.ateo@gmail.com](mailto:presidence.ateo@gmail.com)

Site Internet : <http://ateotoulouse.wixsite.com/ateo>

<https://www.facebook.com/orthophonietoulouse/?fref=ts>



- Fédération Territoriale : L'AGEMP est la fédération territoriale des étudiants de Midi-Pyrénées.

<http://www.agemp.org>

<https://www.facebook.com/federation.AGEMP/?fref=ts>

- Association de solidarité internationale : OEÉO (Organisation d'Entraide des Étudiants en Orthophonie)

En 2016, OEÉO se rendra à Pondichéry en Inde avec pour objectif d'aider les enfants et les intervenants de la Satya Special School. Cette école est spécialisée pour les enfants aux handicaps mentaux.

<http://oeeo.eklablog.com>

<https://www.facebook.com/oeeo.toulouse?fref=ts>

## Tours :

- Association locale : ATFO (Association Tourangelle des Futurs Orthophonistes)

Adresse mail : [atfo.communication@gmail.com](mailto:atfo.communication@gmail.com)

Site Internet: <http://atfo.jimdo.com>

<https://www.facebook.com/ATFOasso/?fref=ts>



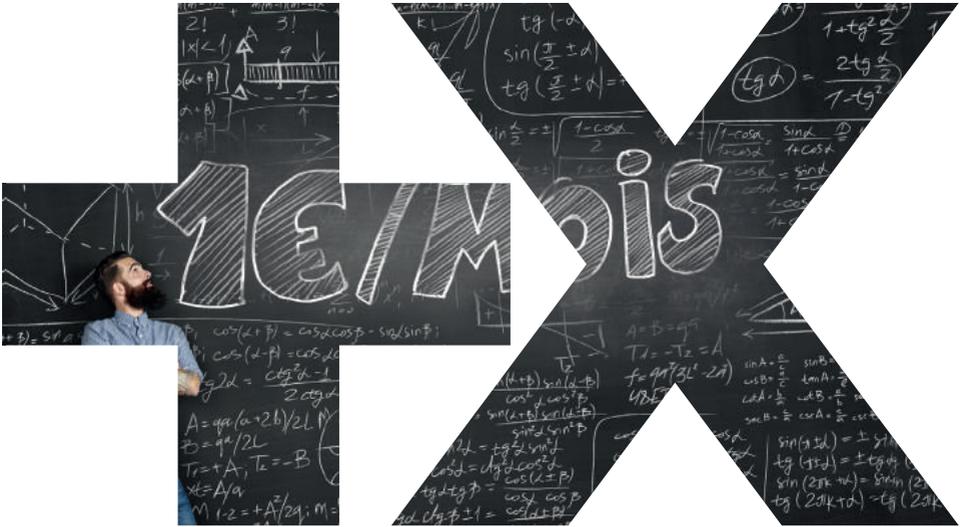
- Fédération Territoriale : Il n'y a pas de Fédération Territoriale à Tours, mais le groupe d'élus "InterAsso" réunit un grand nombre d'associations étudiantes, dont l'ATFO.

- Association de solidarité internationale : TOTEM (Tribu Orthophonique Tourangelle Etudiante parcourant le Monde)

Leur premier projet est celui de BÉNIN 2016. Plusieurs actions sont mises en place : cours d'été, alphabétisation, cours à la prison civile de Natitingou auprès des femmes et des mineurs, gestion de la bibliothèque, activités avec les enfants de l'internat.

Pour l'année 2017, un projet dans un orphelinat en Bolivie est en préparation.

<https://www.facebook.com/totem.association/?fref=ts>



## VOTRE BANQUE POUR 1€\* MOIS\* JUSQU'À LA FIN DE VOTRE SCOLARITÉ, ÇA DONNE ENVIE DE FAIRE DES ÉTUDES TRÈS LONGUES.

Rencontrez votre conseiller ou connectez-vous sur [banquepopulaire.fr](http://banquepopulaire.fr)

  #LaBonneRencontre

\*Cotisation mensuelle pour la souscription d'une convention Équipage (ou assimilée) comprenant une autorisation de découvert (1), une carte de paiement (2), et un accès à votre compte par Internet (3). Conditions selon les Banques Populaires, applicables pendant toute la durée des études et au maximum jusqu'à votre 28<sup>e</sup> anniversaire. Offre valable du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre 2015.

(1) Les périodes de découvert ne peuvent excéder chacune 30 jours consécutifs, le compte devant redevenir créditeur entre chaque période. Uniquement à partir de 18 ans, dans la limite du montant défini par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (2) Au choix de la Banque Populaire (VISA Classic ou Electron, ou MasterCard Classic), après examen de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (3) Voir conditions auprès de votre Banque Populaire.

BPCF - Société anonyme. Le montant de capital versé est de 100 000 000 €. Siège social : 10 avenue Pierre-Paulin, 92011 Paris Cedex 13 - R.C.S. Paris.

BANQUE & ASSURANCE

ADDITIONNER LES FORCES  
MULTIPLIER LES CHANCES





## LIENS UTILES & RESSOURCES



## En lien avec l'orthophonie

Aphasie	<p>FNAF, Fédération Nationale des Aphasiques de France :</p> <p>Le Curtillard 38580 – LA FERRIERE www.aphasie.fr info@aphasie.fr 04 76 97 50 82</p> <p>France AVC : Fédération Nationale France AVC 7 Avenue Pierre Semard 01000 BOURG EN BRESSE +33 (0)4.74.21.94.58</p>
Autisme	<p>Autisme France :</p> <p><a href="http://www.autisme-france.fr/">http://www.autisme-france.fr/</a> 04 93 46 01 77 autisme.france@wanadoo.fr</p> <p>Autistes sans Frontières :</p> <p>53 rue d'Arthelon 92190 Meudon <a href="http://www.autistessansfrontieres.com/">http://www.autistessansfrontieres.com/</a> asfedithroy@gmail.com</p> <p>Vaincre l'autisme :</p> <p>51 rue Servan, 75011 PARIS Tel : 01.47.00.47.83 <a href="http://www.vaincrelautisme.org/">http://www.vaincrelautisme.org/</a> info@vaincrelautisme.org</p>

	<p><b>Association Française Sésame Autisme :</b>  53, rue Clisson - 75013 Paris  01 44 24 50 00  <a href="http://www.sesame-autisme.com/">http://www.sesame-autisme.com/</a>  <a href="mailto:contact@sesame-autisme.fr">contact@sesame-autisme.fr</a></p>
<p>Bégaiement</p>	<p><b>APB :</b>  Association Parole Bégaiement  BP 200 11  92340 Bourg la Reine  <a href="http://www.begaiement.org/">http://www.begaiement.org/</a>  <a href="mailto:contact@begaiement.org">contact@begaiement.org</a>  09 84 25 74 67</p> <p><b>Association vaincre le bégaiement :</b>  Maison des Associations  1A place des Orphelins  F-67000 STRASBOURG  03 88 75 12 12  <a href="mailto:avb@sdv.fr">avb@sdv.fr</a>  <a href="http://www.vaincre-le-begaiement.fr">www.vaincre-le-begaiement.fr</a></p>
<p>Fentes labio-palatines</p>	<p><b>AFFF, Association Francophone des Fentes Faciales :</b>  Clinique Chirurgicale Infantile ; Centre Hospitalier Universitaire Charles Nicolle ; 1 rue de Germont ; 76031 Rouen cedex  <a href="http://www.fente-labio-palatine.fr/">http://www.fente-labio-palatine.fr/</a>  <a href="mailto:jean-baptiste.leca@chu-rouen.fr">jean-baptiste.leca@chu-rouen.fr</a>  (+33)2 32 88 81 61</p>

## Handicap

### Comité National de liaison pour la réadaptation des handicapés (CNRH) :

236, rue de Tolbiac 75013 Paris  
01.53.80.66.66  
cnrh@worldnet.net

### Fédération des APAJH :

Tour Maine Montparnasse  
33 avenue du Maine  
29ème étage - Boite aux lettres N°35  
75 755 Paris Cedex 15  
Tel : 01.44.10.23.40  
<http://www.apajh.org/>

### UNAPEI, Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis :

15 rue Coysevox  
75876 Paris Cedex 18  
01 44 85 50 50  
public@unapei.org  
<http://www.unapei.org/>

### GPF :

Groupe Polyhandicap France  
11 bis, rue Théodore de Banville –  
75017 PARIS –  
Tél. 09 53 66 97 39  
<http://gpf.asso.fr/>

<p>Laryngectomie</p>	<p>UAFLMV, Union des associations françaises des laryngectomisés et mutilés de la voix :  13 Place de Rungis  75013 Paris  01 42 33 16 86  info@mutilés-voix.com  <a href="http://www.mutilés-voix.com/">http://www.mutilés-voix.com/</a></p>
<p>Maladies neuro-dégénératives</p>	<p>Union des associations France Alzheimer et maladies apparentées :  21 boulevard Montmartre  75002 Paris -  <a href="http://www.francealzheimer.org/">www.francealzheimer.org/</a>  <a href="mailto:contact@francealzheimer.org">contact@francealzheimer.org</a>  0 800 97 20 97</p> <p>Association France Parkinson :  18 rue des terres au curé  75013 Paris  01 45 20 22 20  <a href="mailto:info@franceparkinson.fr">info@franceparkinson.fr</a>  <a href="http://www.franceparkinson.fr/">http://www.franceparkinson.fr/</a></p> <p>Association française des sclérosés en plaques :  2 rue Farman Technoclub C, 31700 BLAGNAC  <a href="http://afsep.fr/">http://afsep.fr/</a>  05 34 55 77 00</p> <p>Association Huntington France :  44, rue du Château des Rentiers  75013 PARIS  Tél. : 01.53.60.08.79</p>

	<p>Mail : <a href="mailto:huntingtonfrance@wanadoo.fr">huntingtonfrance@wanadoo.fr</a>  <a href="http://huntington.fr/">http://huntington.fr/</a></p> <p>ARSLA , Association pour la recherche sur la sclérose latérale amyotrophique :  75 avenue de la république  75011 Paris  <a href="http://www.arsla.org/">http://www.arsla.org/</a>  Tél : 01 43 38 99 11</p>
Oralité	<p>Groupe Miam Miam :  Hôpital R.Debré  Service de Gastro-entérologie  48 boulevard Sérurier  75019 Paris  <a href="http://www.groupe-miam-miam.fr/">http://www.groupe-miam-miam.fr/</a></p>
Paralysies	<p>APF, Association des Paralysés de France :  17, boulevard Auguste Blanqui  75013 Paris  01 40 78 69 00  <a href="http://www.apf.asso.fr">www.apf.asso.fr</a></p>
Paralysie cérébrale	<p>Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux (FFAIMC) :  33 rue de la république / allée B  69002 Lyon  <a href="http://www.ffaimc.org/">http://www.ffaimc.org/</a>  <a href="mailto:contact@ffaimc.org">contact@ffaimc.org</a>  0472163345</p>

<p>Troubles dys</p>	<p>FFDYS, Fédération Française des Dys :        85 rue de la Fayette        75009 PARIS        contact@ffdys.fr        www.ffdys.fr</p>
<p>Traumatisme crânien</p>	<p>UNAFTC, Union Nationale des Associations Françaises des Traumatisés Crâniens :  <a href="http://www.traumacranien.org/">http://www.traumacranien.org/</a>        secretariat@traumacranien.org        01 53 80 66 03</p>
<p>Surdit�</p>	<p>FNSF, F�d�ration Nationale des Sourds de France :        41 rue Joseph Python        75020 PARIS  <a href="http://www.fnsf.org/">http://www.fnsf.org/</a>        contact@fnsf.org</p> <p>Association Nationale des Parents d'Enfants D�ficients Auditifs (ANPEDA) :        37-39, rue Saint-S�bastien        75011 Paris        contact@anpeda.fr  <a href="http://www.anpeda.fr/">http://www.anpeda.fr/</a>        01 43 14 00 38</p>
<p>Syndrome g�n�tique</p>	<p>AFM-T�l�thon :        1 rue de l'Internationale        BP 59        91002 Evry cedex        T�l: +33 (0) 1 69 47 28 28  <a href="http://www.afm-telethon.fr/">http://www.afm-telethon.fr/</a></p>

Locked In  
Syndrom

ALIS, Association du Locked In Syndrom :

ALIS – MTI

9 rue des Longs Près

92100 Boulogne-Billancourt

<http://www.alis-asso.fr/>

[contact@alis-asso.fr](mailto:contact@alis-asso.fr)

01 45 26 98 44 ou 01 45 26 86 21

Définition de l'orthophonie :

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006171319  
&cidTexte=LEGITEXT000006072665](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006171319&cidTexte=LEGITEXT000006072665)

Nomenclature Générale des actes professionnels (NGAP) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029493457>

Référentiel d'activités :

[http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/32/38/5/referentiel-activites-orthophoniste\\_267385.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/32/38/5/referentiel-activites-orthophoniste_267385.pdf)

Référentiel de compétences :

[http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/32/38/7/referentiel-competences-orthophoniste\\_267387.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/32/38/7/referentiel-competences-orthophoniste_267387.pdf)

ARS :

<http://www.ars.sante.fr/portail.0.html>

CPAM :

<http://www.ameli.fr>

Guide de l'installation :

[http://fneo.fr/wp-content/uploads/2014/11/GDI\\_2014-site.compressed.pdf](http://fneo.fr/wp-content/uploads/2014/11/GDI_2014-site.compressed.pdf)

Syndicats professionnels :

<http://www.orthophonistes.fr>

<http://www.fof.asso.fr>

# Partenaires orthophoniques de la FNEO



VEGA : <http://www.epsilog.com>



Etablissement Public National  
Antoine KOENIGSWARTER

EPNAK : <http://www.epnak.org>



AGAO : <http://www.agao.com>

Bienvenue - Welkom - Welcome



**de boeck**

De Boeck : <http://www.deboecksuperieur.com>



HopToys : <http://www.hoptoys.fr>



HAPPY neuron :  
<http://www.happyneuron.fr>



OrthoÉdition : <https://www.orthoedition.com>



## UNADREO :

### Présentation

L'Union Nationale pour le Développement de la Recherche et de l'Évaluation en Orthophonie (UNADREO) est référencée depuis 2005 par le Ministère de la Recherche comme société savante. Il s'agit de la seule organisation en orthophonie qui, depuis plus de 30 ans, représente la recherche en orthophonie.

Ses activités sont multiples, comme la diffusion du savoir scientifique grâce à la revue GLOSSA, la publication d'ouvrages, l'organisation de colloques, etc.

### Historique

L'UNADREO a été créée en 1982 par Pierre Ferrand, alors président de la Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO).

Depuis 2001, des Equipes de Recherche UNADREO (ERU) ont été créées pour mener à bien des recherches, décidées par le comité directeur. En 2010, le comité de direction de l'UNADREO a mis en place le Laboratoire UNADREO de Recherches Cliniques en Orthophonie (LURCO). Ce laboratoire permet de centraliser toutes les ERU afin d'en assurer une meilleure coordination et cohésion.

Site Internet : <http://www.unadreo.org>

### GLOSSA

La revue GLOSSA a été fondée en 1986 par l'UNADREO. Depuis 2010, la revue est accessible en ligne et elle est entièrement gratuite. Cette revue publie des articles traitant du champ de l'orthophonie. La revue scientifique possède également une banque de données bibliographiques. Actuellement, le fichier contient plus de 17 000 fiches.

Site Internet : <http://glossa.fr>

### LURCO

Le laboratoire de l'UNADREO a pour vocation d'organiser et de promouvoir toutes les recherches dans le domaine de l'orthophonie. Le LURCO a 4 grandes missions :

- La participation active à la recherche fondamentale et appliquée ;
- La réalisation d'expertises et de projets de recherche locaux, régionaux, nationaux et internationaux ;
- La diffusion de savoirs par les publications scientifiques ;
- L'accueil, l'encadrement d'étudiants en orthophonie et d'autres disciplines proches (sciences humaines, neurosciences, etc.) et aussi de doctorants.

Site Internet : <http://lurco.unadreo.org>

## ERU

Actuellement, les recherches du LURCO tournent autour de 3 axes :

- Axe 1 : évaluations
- Axe 2 : thérapeutiques
- Axe 3 : efficacité

Actuellement, 10 équipes de recherche sont présentes au sein du LURCO. Les domaines de recherche de ces équipes sont multiples.

Site Internet : <http://lurco.unadreo.org/articles/getArticle/3>

[Sites bibliographiques :](#)

[http://glossa.fr/Banque\\_de\\_donnees\\_bibliographiques-3-fr.html](http://glossa.fr/Banque_de_donnees_bibliographiques-3-fr.html)  
<http://www.abes.fr/Sudoc/Sudoc-public-presentation>  
<https://scholar.google.fr>

### Service Commun de Documentation (SCD) :

Amiens : <https://www.bu.u-picardie.fr/BU/>

Besançon : <http://scd.univ-fcomte.fr>

Bordeaux : [http://www.u-bordeaux.fr/Universite/Organisation/  
Administration/Direction-de-la-documentation](http://www.u-bordeaux.fr/Universite/Organisation/Administration/Direction-de-la-documentation)

Caen : [http://documentation.unicaen.fr/clientBookline/toolkit/p\\_re-  
quests/formulaire.asp?GRILLE=RA0MONOOCATUCBN&INSTANCE=inci  
pio&NOUVELLERECHERCHE=1&OUTPUT=PORTAL](http://documentation.unicaen.fr/clientBookline/toolkit/p_requests/formulaire.asp?GRILLE=RA0MONOOCATUCBN&INSTANCE=inci<br/>pio&NOUVELLERECHERCHE=1&OUTPUT=PORTAL)

Lille : <http://scd.univ-lille2.fr>

Limoges : <http://www.unilim.fr/scd>

Lyon : [http://portaildoc.univ-lyon1.fr/bibliotheques/contacts/  
service-commun-de-la-documentation-bibliotheque-  
universitaire--569675.kjsp#](http://portaildoc.univ-lyon1.fr/bibliotheques/contacts/<br/>service-commun-de-la-documentation-bibliotheque-<br/>universitaire--569675.kjsp#)

Marseille : [http://www.univ-amu.fr/fr/service-commun-  
documentation](http://www.univ-amu.fr/fr/service-commun-<br/>documentation)

Montpellier : [http://www.biu-montpellier.fr/ezpublish/index.php/  
fre/Bibliotheques/Services\\_interU\\_doc/Services-Interuniversitaires](http://www.biu-montpellier.fr/ezpublish/index.php/<br/>fre/Bibliotheques/Services_interU_doc/Services-Interuniversitaires)

Nancy : <http://scd.univ-fcomte.fr/node/27>

Nantes : <http://www.bu.univ-nantes.fr>

Nice : <http://bibliotheque.unice.fr>

Poitiers : <http://scd.univ-poitiers.fr>

Paris Sorbonne : [http://www.paris-sorbonne.fr/service-commun-de-  
la-documentation](http://www.paris-sorbonne.fr/service-commun-de-<br/>la-documentation)

Rouen : <http://documentation.univ-rouen.fr>

Strasbourg : <https://bu.unistra.fr/.do#0>

Toulouse : <http://bibliotheques.univ-tlse3.fr/accueil>

Tours : [http://www.univ-tours.fr/acces-rapide/bibliotheques-208277.  
kjsp](http://www.univ-tours.fr/acces-rapide/bibliotheques-208277.<br/>kjsp)

## International

- Au sein de chaque association locale, votre responsable de la mobilité internationale
- Pour en savoir plus sur Erasmus, l'Agence Erasmus+ France: <http://www.agence-erasmus.fr>
- Le service des Relations Internationales de votre université : informations sur la mobilité internationale dans votre université
  - Amiens : <https://www.u-picardie.fr/international/bienvenue>
  - Besançon : <http://www.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu1/accueil-international-131.html>
  - Bordeaux : <https://www.u-bordeaux.fr/International>
  - Caen : <http://international.unicaen.fr/>
  - Lille : <https://www.univ-lille.fr/international/>
  - Limoges : <http://www.unilim.fr/international/>
  - Lyon : <http://www.universite-lyon.fr/international/>
  - Marseille : <http://www.univ-amu.fr/fr/relations-internationales>
  - Montpellier : <http://www.umontpellier.fr/international/>
  - Nancy : <http://www.univ-lorraine.fr/content/international>
  - Nantes : [http://www.univ-nantes.fr/75966324/0/fiche\\_\\_\\_pagelibre/&RH=INTER&RF=PARETR](http://www.univ-nantes.fr/75966324/0/fiche___pagelibre/&RH=INTER&RF=PARETR)
  - Nice : <http://unice.fr/international/presentation>
  - Paris : <http://www.upmc.fr/fr/international.html>
  - Poitiers : <http://www.univ-poitiers.fr/international/>
  - Rouen : <http://international.univ-rouen.fr/international-324562.kjsp?RH=1374833262562>
  - Strasbourg : <https://www.unistra.fr/index.php?id=17084>
  - Toulouse : <http://www.univ-tlse3.fr/international/>
  - Tours : <http://www.univ-tours.fr/international/>
- CPLOL, Comité Permanent de Liaison des Orthophonistes-Logopèdes de l'UE : [www.cplol.eu](http://www.cplol.eu)

## Partenaires de la FNEO



Ampli Mutuelle : <http://www.ampli.fr>



Cabinet S&F, AXA : à retrouver sur facebook :  
<https://www.facebook.com/cabinetaxa.fabiennelebout>



BPCE (Banque Populaire et Caisse d'Épargne) :  
<http://www.groupebpce.fr> et <http://www.liberaletvous.fr>



MACSF : <https://www.macsf.fr>



La Médicale : <http://www.lamedicale.fr>

## Associatif

- FAGE : <http://www.fage.org>



- FNEO : <http://www.fneo.fr/>





**12 000 orthophonistes  
adhérent(e)s**

## L'association de Gestion Agréée des Orthophonistes

- Formation comptable
- Assistance fiscale
- Documentation spécifique
- Aide pour la déclaration professionnelle ...



**ADHESION : 5 mois au plus tard après le début d'activité**

**L'AGAO partenaire de la FNEO**



10 square Colette BESSON - CS 70734  
49007 ANGERS CEDEX 1  
Tél. 02 41 87 83 00 - Fax 02 41 87 77 44  
E-mail : [agao@agao.com](mailto:agao@agao.com)



+ d'infos sur  
[www.agao.com](http://www.agao.com)

## Les indispensables pour vos études :



Responsabilité civile professionnelle - Protection juridique



Complémentaire santé



Prêt étudiants



Pack auto



Multirisque habitation



3233<sup>(6)</sup> ou [macsf.fr](http://macsf.fr)

L'assureur des professionnels de la santé



[macsf.fr/etudiants](http://macsf.fr/etudiants)

(1) Pour un étudiant célibataire de moins de 31 ans ou de moins de 36 ans pour un étudiant en chirurgie-dentaire ou pharmacie et de moins de 41 ans s'il étudie en médecine. (2) Sous réserve d'acceptation du dossier par notre partenaire financier et MACSF prévoyance. (3) Avec le service Clubauto MACSF ([www.clubauto-macsf.com](http://www.clubauto-macsf.com)). (4) Sous réserve d'acceptation du dossier par MACSF financement, MACSF assurances et MACSF prévoyance. (5) Jusqu'à 2 pièces. (6) Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de l'opérateur utilisé.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

MACSF assurances - SIREN n° 775 665 631 - ORIAS n°13004099 - MACSF prévoyance - SIREN n° 784 702 375 - Le Sou Médical - Société Médicale d'Assurances et de Défense Professionnelles - Enregistrée au RCS de Nanterre sous le n° 784 394 314 00032 - SAM - Entreprises régies par le Code des Assurances - MACSF financement - Société de financement - S.A. à Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 8 800 000 € - Siège Social : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX - 343 973 022 RCS NANTERRE - MFPS - Mutuelle Française des Professions de Santé - N° immatriculation 315 281 097 - Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité. Siège social : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX.